

**NATIONS
UNIES**

EP



PNUE

**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
LIMITEE

UNEP(DEPI)/RS.9.5
22 octobre 2007

Original : ANGLAIS

**Neuvième réunion mondiale sur les Conventions et
Plans d'action pour les mers régionales**

Djeddah (Arabie saoudite), 29-31 octobre 2007

**Mise en oeuvre des Orientations stratégiques globales pour les mers régionales. Compilation des
rapports de synthèse pour la période 2004-2007 des Conventions et des Plans d'action pour les
mers régionales**

K0763360 291007

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par le secrétariat de la Convention d'Abidjan

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
1. Accroître la contribution des instruments relatifs aux mers régionales au développement durable en favorisant des partenariats aux niveaux local, national, régional et mondial avec des parties concernées par les questions sociales, économiques et environnementales et en renforçant la mise en œuvre des mandats des mers régionales comme une contribution essentielle à la réalisation du Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et des buts et objectifs associés à la Déclaration du Millénaire.	Le programme de travail pour 2005-2007 était fondé sur les orientations stratégiques relatives aux mers régionales; tout d'abord, le Programme prévoyait des activités ayant pour but de renforcer les points focaux de la Convention d'Abidjan grâce à des activités de renforcement des capacités, à la création d'une base de données des institutions, des experts et de leurs domaines de compétence et à la mise en place d'un mécanisme de coordination fondé sur les grands écosystèmes marins.
2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes pour les mers régionales en aidant les pays à se les approprier, en intégrant les conventions et les protocoles concernant les mers régionales dans la législation nationale, en promouvant des mécanismes visant à assurer leur respect et leur application, en impliquant la société civile et le secteur privé, en renforçant les capacités, en garantissant des arrangements nationaux et internationaux de financement durables et en mettant au point, selon que de besoin, des procédures d'évaluation.	<p>Dans le cadre d'un projet intitulé « <i>Renforcement des mécanismes de coordination, de la gestion et des activités d'évaluation au sein des Conventions de Nairobi et d'Abidjan</i> » soutenu par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI) (2003-2007), le secrétariat a entrepris une série d'activités afin de renforcer les institutions et les structures de coordination de la Convention d'Abidjan. La plupart de ces activités ont été menées en collaboration avec des ONG, par exemple Wetlands International. Celles-ci ont permis à la Convention d'Abidjan d'élargir sa base de partenaires et d'obtenir l'appui de la société civile dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention.</p> <p>Un forum des points focaux a été organisé et leurs mandats ont également été précisés. Les institutions ayant le rôle de points focaux ont reçu un appui pour rendre leurs bureaux opérationnels et pour lancer un mécanisme de présentation de rapports pour la Convention en compilant les rapports nationaux de situation sur le milieu marin et l'environnement des zones côtières. Cet appui a également contribué à renforcer les équipes spéciales nationales.</p>
3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des instruments relatifs aux mers	Le programme de travail de la Convention d'Abidjan encourage la création de centres régionaux dans certains pays participants de la zone couverte par la Convention de façon à faciliter la mise

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
régionales dans l'élaboration des politiques mondiales, régionales et nationales en renforçant le Partenariat pour les mers régionales, en sensibilisant les politiciens et le public à l'importance économique, sociale et environnementale des ressources côtières et marines, en promouvant des politiques concertées d'information et de communication et en assurant la participation et la promotion des instruments relatifs aux mers régionales dans les enceintes nationales, régionales et mondiales appropriées.	en oeuvre des plans d'action et d'établir des liens avec les activités et les programmes en cours d'autres institutions et organisations telles que le Réseau d'échange de données et d'informations océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA), le secrétariat intérimaire de la composante environnementale du NEPAD (SINEPAD), la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (COI-UNESCO), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Union pour la conservation de la Nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et les projets concernant les grands écosystèmes marins.
4. Soutenir l'élaboration de politiques reposant sur la connaissance, une plus grande participation du public, l'éducation, la sensibilisation et une meilleure présentation des rapports sur l'environnement des zones côtières et le milieu marin et leurs ressources et sur les risques éventuels qui pèsent sur eux, notamment en contribuant à des activités nationales et régionales appropriées de surveillance et d'évaluation.	Avec le soutien du Plan d'action mondial (PAM) et celui du projet pour les grands écosystèmes marins du courant de Guinée, plus de 11 pays ont préparé des Plans d'action nationaux et créé un réseau régional et une base de données au sujet des changements physiques et de la destruction de l'habitat, de la gestion des déchets, de l'érosion des côtes et des problèmes intersectoriels. Tous les pays ayant ratifié la Convention ont reçu un appui pour permettre aux points focaux de compiler des rapports nationaux de situation sur le milieu marin et des zones côtières.
5. Utiliser davantage les instruments relatifs aux mers régionales comme plateforme pour définir des objectifs régionaux communs, favoriser des synergies et coordonner la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, les initiatives mondiales et régionales et les responsabilités des institutions des Nations Unies et autres acteurs internationaux afin de contribuer à la gestion durable de l'environnement des zones côtières et du milieu marin.	Le secrétariat pour l'environnement du NEPAD, établi au Sénégal, et l'Unité de coordination régionale de la Convention d'Abidjan ont décidé que les Conventions d'Abidjan et de Nairobi assureraient le rôle de chefs de file pour la mise en œuvre de la composante environnementale du NEPAD qui comprend le processus africain et son Programme d'interventions. Les Conventions de Nairobi et Abidjan ont été retenues comme mécanismes adéquats de mise en œuvre de la composante environnementale responsable des programmes relatifs au milieu marin et des zones côtières pour le NEPAD. Les deux conventions sont donc des instruments d'importance capitale dans la mise en oeuvre de cette composante environnementale.
6. Développer et promouvoir une vision	La zone couverte par la Convention d'Abidjan chevauche trois écosystèmes distincts, à savoir le

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
<p>commune et une gestion intégrée fondée sur l'approche des écosystèmes, des priorités et des préoccupations relatives au milieu marin et à l'environnement des zones côtières et à leurs ressources inscrites dans les conventions et les plans d'action pour les mers régionales, notamment par des partenariats proactifs, créateurs et innovants et des réseaux et des stratégies de communication efficaces.</p>	<p>grand écosystème marin du courant du Benguela, le grand écosystème marin du courant de Guinée et le grand écosystème marin du courant des Canaries. Les pays qui bordent l'écosystème du courant des Canaries au Nord de la région, comme le Sénégal, la Mauritanie et autres et ceux qui bordent l'écosystème du courant du Benguela au sud de la région, soit l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud, sont fortement influencés par les conditions désertiques de leurs arrières-pays respectifs. Des conditions tropicales humides caractérisent, par ailleurs, les pays qui partagent l'écosystème du courant de Guinée. L'Unité de coordination régionale a proposé une structure de coordination tenant compte de la nécessité de prendre pour base les grands écosystèmes marins pour déterminer les priorités des pays participants.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par le Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
<p>1. Favoriser les partenariats aux niveaux local, national, régional et mondial en vue de contribuer à la réalisation du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable</p>	<p>La Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution a fortement encouragé l'établissement de partenariats locaux et la participation active des principales parties prenantes concernées au processus. La Commission travaille en étroite collaboration avec plusieurs universités et organismes gouvernementaux de la région. Elle a établi des partenariats et des programmes avec des institutions internationales concernées par l'environnement, notamment le PNUD/FEM, le Programme du PNUE pour les mers régionales, la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR), la Direction générale pour l'environnement de la CE, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM), l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), OSPRI, l'Equipe spéciale du Groupe de travail Danube-mer Noire (DABLAS), l'OMI, la FAO, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, EMSA, le Centre commun de recherche (CCR), le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) – PNUE - FEM, l'OMS, la Convention de Londres, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo), etc.</p> <p>Pendant sa phase II (2004 – oct. 2007), le Projet PNUD/FEM pour la régénération des écosystèmes de la mer Noire a continué à soutenir le fonctionnement de la Commission de la mer Noire, l'élaboration de directives politiques et autres documents de base tels que Programme d'action stratégique (SAP), Système de gestion intégrée des zones côtières, Analyse diagnostique transfrontière (ADT) et rapports sur l'état de l'environnement, la mise au point de systèmes opérationnels de surveillance, de gestion de l'information et de recherche dans le cadre de la Convention de la mer Noire, le renforcement de la participation du public à la protection de l'environnement par l'accès à l'information, la formation des parties prenantes, l'amélioration de la sensibilisation et la réalisation de projets communautaires (Programme de petites subventions).</p>
<p>2. Améliorer la prise en main des projets par les pays, intégrer les conventions sur les mers régionales dans la législation nationale et</p>	<p>Des plans d'action nationaux, dont la Commission supervise la mise en œuvre, ont été élaborés pour les pays sur la base du Plan d'action stratégique. La Commission de la mer Noire s'efforce d'établir des objectifs environnementaux et des critères d'évaluation communs, de fixer des objectifs</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
<p>promouvoir des mécanismes de respect et d'application</p>	<p>de gestion et d'assurer la convergence entre les politiques environnementales européennes et celles des Etats côtiers de la mer Noire. Le nouveau projet de protocole sur les ressources et les activités d'origine terrestre préparé avec l'aide du Programme du PNUE pour les mers régionales est négocié entre les Etats côtiers de la mer Noire. Il prendra également compte des meilleures pratiques des autres conventions et politiques européennes.</p> <p>Dans ce contexte, il convient de mentionner l'Initiative régionale (mer Caspienne – mer Noire – Eurasie centrale) pour la préparation aux déversements accidentels d'hydrocarbures (OSPRI). En septembre 2007, avec l'engagement sans réserve et l'enthousiasme du Sous-Secrétariat de l'Organisation maritime turque, du Ministère de l'environnement et des forêts, de la Marine, de l'Administration pour la sécurité côtière et d'autres services de l'Etat, un exercice régional DELTA important, appelé SULH, a été préparé avec le soutien de l'OSPRI et réalisé avec succès sur la côte turque de la mer Noire (Karadeniz Eregli). Des enseignements précieux en ont été tirés; ils seront utiles pour l'élaboration future de plans régionaux / nationaux de préparation aux déversements de pétrole, ce qui permettra de mieux protéger l'environnement de la mer Noire.</p> <p>La Commission de la mer Noire a également participé activement aux travaux du Groupe de travail Danube – mer Noire ce qui a permis de mener à bien avec succès plusieurs projets prioritaires d'investissement pour des usines de traitement des eaux usées au niveau municipal..</p>
<p>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des instruments relatifs aux mers régionales, renforcer le Partenariat pour les mers régionales, sensibiliser les politiciens et le public à l'importance des ressources côtières et marines.</p>	<p>La première Conférence scientifique biennale « Ecosystème de la mer Noire en 2005 et au-delà » a réuni les membres de la communauté scientifique de la mer Noire et permis aux scientifiques et aux décideurs de communiquer. Nous espérons pouvoir tenir la deuxième conférence en 2008.</p> <p>La Commission a commencé à consacrer beaucoup de temps à des initiatives de relations publiques pour promouvoir la Journée de la mer Noire (31 octobre) en lançant un site Internet et en organisant des manifestations avec différentes parties prenantes.</p> <p>En facilitant l'interaction entre scientifiques et décideurs, le Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire a participé à titre consultatif à un certain nombre des projets internationaux de recherche financés par la Commission européenne, notamment les projets IASON, ARENA, SESAME, SCENE et ASCOBAS.</p>
<p>4. Elaboration de politiques reposant sur la connaissance, amélioration de la sensibilisation, de la participation</p>	<p>A cet égard, la Commission a conçu et mis en oeuvre un système de présentation des rapports nationaux archivés dans plusieurs bases de données, connu sous le nom de Système d'information de la mer Noire; ce système est à son tour utilisé par la Commission de la mer Noire dans ses</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
<p>et de l'éducation du public et de la présentation des rapports</p>	<p>activités de même que par les responsables des politiques et les décideurs au niveau national. Le Programme intégré de surveillance de la mer Noire (BSIMAP) a été mis en place et il fonctionne régulièrement. De plus, l'assurance de qualité est garantie par des exercices annuels de contrôle de la qualité (QUASIMEME). Depuis ces deux dernières années, la Commission de la mer Noire s'efforce de mettre toutes les informations sur la Toile afin d'améliorer la visibilité et de contribuer à la sensibilisation du public. Avec l'Agence européenne de l'environnement, la Commission de la mer Noire travaille à la mise au point d'indicateurs et d'un système de présentation de rapports sur l'état de l'environnement fondé sur des indicateurs. Un rapport sur l'état de l'environnement tenant compte de ces indicateurs est en cours de préparation. La Commission publie ses conclusions dans le Rapport sur l'état de l'environnement et dans le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la mer Noire (publié tous les 5 ans).</p> <p>Avec le soutien du Projet pour la régénération des écosystèmes de la mer Noire, une ATD a été finalisé pour la région de la mer Noire; il constituera une contribution au processus d'actualisation du SAP. Les analyses nationales et régionales du Plan d'action mondial entreprises en collaboration avec la Direction générale de l'environnement de la CE constituent une autre contribution importante à cette actualisation.</p> <p>Un rapport détaillé sur les déchets marins de la région de la mer Noire a été préparé grâce au soutien du Programme du PNUE pour les mers régionales. Les déchets marins ont été reconnus comme posant un problème important dans la région et, dorénavant, le SAP actualisé comprendra également quelques mesures sur cette question. Grâce au financement du PNUE, une formation sur les espèces envahissantes a également été dispensée. D'autres activités conjointes avec l'Organisation maritime internationale sont prévues sur ce sujet.</p>
<p>5. Utiliser davantage les instruments relatifs aux mers régionales comme plate-forme pour définir des objectifs régionaux communs et les institutions des Nations Unies et autres acteurs internationaux en vue de contribuer à la gestion durable de l'environnement des zones côtières et du milieu marin</p>	<p>La Commission sur la protection de la mer Noire contre la pollution a renforcé sa position comme plate-forme pour définir des objectifs régionaux. Un exercice de formation Données de radars à synthèse d'ouverture (SAR) de grande envergure sera organisé conjointement avec l'OMI et financé par l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI). Une autre activité en relation avec l'OMI consistera à faciliter la mise en oeuvre de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast dans la région de la mer Noire.</p> <p>Un accord régional sur les pêches fait actuellement l'objet de négociations au sein de la Commission de la mer Noire entre les pays riverains. Les travaux relatifs aux zones marines protégées réalisés en</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>coopération avec les Parties à l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Projet pour la régénération des écosystèmes de la mer Noire, le Centre topique de l'UE sur la biodiversité et le projet MATRA ont représenté une autre activité importante. Suite à cette activité, une liste de zones marines protégées éligibles a été proposée ainsi qu'une stratégie régionale pour la constitution d'un réseau régional.</p> <p>Ces dernières années, la coopération entre l'EMSA et les mers régionales d'Europe a été bonne en ce qui concerne l'échange d'informations sur les meilleures pratiques disponibles en matière de préparation aux déversements accidentels d'hydrocarbures et de détection des décharges illicites. Des activités de surveillance par satellite sont entreprises avec le CE-CCR afin de mieux utiliser l'imagerie satellitaire dans la détection de la pollution de la mer Noire par le pétrole.</p>
<p>6. Développer et promouvoir une vision commune et une gestion intégrée, fondée sur l'approche des écosystèmes, les priorités et les préoccupations liées à l'environnement des zones côtières et au milieu marin</p>	<p>Le Programme pour la conservation des cétacés et l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), ont mis en évidence l'importance de la protection des dauphins dans le cadre de la gestion des pêches fondée sur l'approche des écosystèmes.</p> <p>La Commission de la mer Noire a pris des mesures pour actualiser ses documents d'orientation stratégique et juridique de base. Avec l'appui du FEM, de la CE, du PNUE, etc., le nouveau Plan d'action stratégique actualisé pour la protection et la remise en état de la mer Noire est en cours de préparation. Le Protocole tellurique à la Convention de Barcelone est également mis à jour avec l'aide importante du Programme du PNUE pour les mers régionales.</p> <p>Il est à espérer que, à la réunion des Parties contractantes, l'expérience acquise et la vision commune qui se fait jour au sujet de la gestion de l'environnement de la mer Noire associées à l'engagement toujours plus fort des pays conduiront à l'adoption d'un nouveau Plan d'action stratégique actualisé pour la mer Noire, à la mise à jour des textes de la Convention et des principaux documents de la Commission de la mer Noire ainsi qu'aux amendements à y apporter.</p>

Perspectives d'avenir

Malgré ces réalisations, il existe plusieurs difficultés majeures. L'examen de la Commission de la mer Noire en tant qu'institution effectué par des experts indépendants a abouti à la conclusion que, si la Convention est obsolète et non conforme aux tendances actuelles du droit international de l'environnement, elle sert encore de base à des efforts plus efficaces au niveau régional pour lutter contre la pollution marine et améliorer l'état de l'environnement de la mer Noire. Le budget serait insuffisant pour répondre aux besoins de la mise

en œuvre de la Convention. Le manque de personnel du Secrétariat permanent serait l'une des principales lacunes de la structure de la Commission. Il y a cependant des incitations pour trouver des solutions à tous ces problèmes.

La surveillance du développement économique des pays de la mer Noire de même que leur participation insuffisante au processus de mondialisation, associées à la reprise et à la croissance économiques que connaît la région poseront de nouveaux problèmes aux responsables de l'élaboration des politiques et des stratégies de la région de la mer Noire. Les conséquences du réchauffement de la planète ne peuvent être quantifiées pour le moment mais le principe de précaution nous dit qu'elles pourraient être dévastatrices pour la région. Dans ce contexte, les décisions stratégiques pour la prochaine période offriront un cadre stratégique pour traiter ces problèmes. Il est évident que les instruments relatifs aux mers régionales auront un rôle toujours plus important à jouer comme plate-forme, processus politique et, enfin, comme moyen de relever les défis de l'environnement.

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par l'Unité de coordination régionale des Caraïbes du PNUE

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
<p>1. Contribution des instruments relatifs aux mers régionales au développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne (CEP) a facilité une meilleure coopération régionale en servant de forum aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, etc. pendant des réunions et des exercices de renforcement des capacités tout en encourageant l'échange d'informations avec les points focaux et entre eux. Les comités consultatifs scientifiques et techniques servent de tribune supplémentaire pour des échanges scientifiques et techniques et ils apportent aussi leur contribution aux programmes d'activités du CEP pour 2004-2005 et 2006-2007; • Elaboration et mise en oeuvre des programmes de travail 04/05 et 06/07 axés sur les priorités régionales par des activités à différents niveaux (régional, sous-régional et national) tout en les liant à des initiatives mondiales telles que les objectifs de développement pour le Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD); • Elaboration de la Stratégie du CEP pour 2005-2009 et approbation par les Parties contractantes; • Intégration du financement durable dans les nouveaux projets du CEP; • Plus grande utilisation des méthodes d'évaluation économique grâce à la formation, à des outils, etc. <p>Difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination du large éventail d'activités et d'initiatives du programme liées au développement durable; • Manque de coordination entre les institutions régionales concernées par le développement durable; • Absence d'un cadre intégré de planification du développement au niveau national; • Absence d'un mécanisme de simplification des problèmes environnementaux; •
<p>2. Améliorer la durabilité et l'efficacité des Programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collectes de fonds réussies : par exemple projets du FEM, Agence suédoise pour le développement international (ASDI), France, Fondation MacArthur;

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
<p>pour les mers régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions plus importantes des pays aux fonds d'affectation spéciale; • Programme d'activités ambitieux et reconnaissance de la part des Parties contractantes; • Partenariats plus nombreux avec les institutions – ONG, secteur privé; • Accent mis sur les projets et activités conformes aux priorités nationales et régionales; <p>Difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre par les pays des engagements pris au titre de la Convention et de ses Protocoles; • Financement & personnel – bien que les contributions aux fonds d'affectation spéciale augmentent, elles restent insuffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement des bureaux; • Présentation de rapports des pays sur les progrès accomplis; • Les besoins administratifs peuvent ralentir la mise en oeuvre des projets, portant donc atteinte aux relations entre les partenaires et les donateurs; • La capacité technique des points focaux nationaux et régionaux varie; • Maintien du nœud des mers régionales dans le cadre de demandes plus importantes concernant des problèmes environnementaux beaucoup plus vastes
<p>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des instruments relatifs aux mers régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination dans les domaines pertinents du mandat du CEP (biodiversité, sources de pollution d'origine terrestre) par des accords de partenariat avec d'autres organisations, programmes et conventions pour réaliser des activités conjointes dans les domaines présentant un intérêt mutuel, dont COI-UNESCO, OMI, Convention sur la diversité biologique (CBD), Convention de Bâle, Convention de RAMSAR, Centre de météorologie spatiale (CMS), TAT, Nature Conservancy, Fonds mondial pour la nature (WWF); • Elaboration d'une stratégie de communication et d'information à soumettre pour examen aux Parties contractantes en 2008; • Réunions et coordination "en plus" avec des Parties contractantes pendant les missions; Soutien à des activités d'éducation et de sensibilisation du public dans les pays membres et mise au point de matériels de promotion et d'éducation, par exemple cahier de coloriage du Protocole relatif aux zones et à la vie spécialement protégées (SPA) sponsorisé par Danone; Relations avec les médias et formation des médias avec l'Institut PANOS, communiqués de presse réguliers, conférences de presse; • Coopération accrue avec le secteur privé (tourisme et pêches) et la société civile (collectes de fonds et activités d'ancrage, médiation);

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement du site Internet; <p>Difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de relations efficaces avec les forums politiques régionaux du PNUE (ministres assistant aux réunions du Bureau régional et au Conseil d'administration du PNUE)
<p>4. Elaborer des politiques fondées sur la connaissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles spatiaux, hydrologiques et océanographiques en Méso-Amérique en vue d'élaborer des scénarios et des prévisions pour la planification de l'utilisation des terres et des politiques environnementales; • Evaluation des récifs coralliens : collecte, analyse et diffusion de données fiables et comparables; • Appui à des méthodes fondées sur le système d'information géographique et les technologies de l'information à des fins de surveillance et d'inventaire; • Mise au point d'outils d'évaluation des services des écosystèmes (Outil d'évaluation des récifs coralliens, Reef @ Risk); • Intégration des problèmes actuels et émergents dans le programme de travail – information des Parties; • L'élaboration de rapports techniques et de plans d'action et directives aux niveaux régional et national concernant des espèces (tortues, mammifères marins, lamantins), les déchets marins, les eaux usées, les zones protégées, etc. constitue la base des politiques fondées sur la connaissance; <p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réseau du Savoir pourquoi : assistance financière à des laboratoires de la région pour l'achat d'instruments d'analyse ○ Appui au Centre d'activités régional (CAR) en tant que centre du système d'information géographique pour les Parties contractantes ○ Formation de formateurs, formation en matière de contrôle socio-économique, système d'information géographique (SIG), etc. <p>Difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme national efficace pour la compilation, la gestion et la diffusion des données • Absence d'une « présentation » adéquate des données pour la prise de décision

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
5. Utilisation des instruments relatifs aux mers régionales comme plate-forme pour élaborer des objectifs régionaux communs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action mondial (PAM) • Mécanisme/véhicule régional pour la promotion et la mise en oeuvre des conventions, programmes, initiatives au niveau mondial; • Coordination de domaines d'intérêt spécifiques par les Centres d'activités régionaux (CAR); • Participation aux comités directeurs de projets régionaux tels que le CLME; • Protocoles d'accord avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OEEO), TNC, Convention de Ramsar, Convention de Bâle, AIEA; • Participation à des échanges interrégionaux ICRI, Plan d'action mondial (PAM), Projet du FEM pour les ressources en eau; • Appui à des activités régionales relatives à la gouvernance des océans, la gestion des écosystèmes dans les petits Etats insulaires en développement, etc.; • Elaboration de directives régionales pour des espèces et des domaines protégés au titre du Protocole relatif aux zones et à la vie spécialement protégées (SPA); • Elaboration de plans de gestion régionaux pour des espèces (tortues de mer, mammifères marins, lamantins); • Coordination du développement des intérêts du PNUE, en particulier au niveau national; • Beaucoup de questions dépassent le mandat du CEP – questions complexes de gouvernance – coordination effective de l'échelonnement des programmes régionaux;
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du projet et des activités concernant la gestion intégrée des bassins hydrographiques et des zones côtières; • Renforcement de zones marines protégées grâce à de petites subventions; • Cours de formation des formateurs pour les administrateurs des zones marines protégées. <p>Difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser et mener à bien la mise en œuvre des 9 projets pilotes de gestion intégrée des bassins hydrographiques et des zones côtières en raison des capacités variables ou inexistantes de nombreux gouvernements.

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007
Informations communiquées par le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
1. Contribution des instruments relatifs aux mers régionales au développement durable	En 2006/2007 le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne a été témoin de deux évènements importants à savoir <u>l'entrée en vigueur le 12 août 2006</u> de la Convention-cadre pour la protection du milieu marin de la mer Caspienne (Convention de Téhéran) et la tenue de la première Conférence des Parties à la Convention (CP) à <u>Bakou du 23 au 25 mai 2007</u> . Le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne y compris le PNUE/ROE ont effectivement et efficacement contribué à promouvoir, diriger et faciliter le processus vers ces réalisations. En 2007, le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne a offert à la Convention « ses structures institutionnelles, sa stratégie et des documents d'orientation ainsi que ses idées sur la mobilisation des ressources ». Cette offre a été bien accueillie par l'organisme encore très nouveau dont, pour le moment, le PNUE/ROE assure provisoirement le secrétariat.
2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des Programmes pour les mers régionales	La première réunion de la Conférence des Parties a approuvé le Règlement intérieur de la Convention, les règles financières et le Programme de travail 2007/2008 en vue de faire approuver par la deuxième réunion de la Conférence des Parties les quatre Protocoles associés à la Convention ainsi que son Plan d'action. A la première réunion de la Conférence des Parties, les pays ont également décidé de financer les travaux du secrétariat de la Convention. Ces décisions signifiaient que, pour la première fois, il existait un cadre juridique formel de coopération pour les pays riverains de la mer Caspienne. Etant donné que la Convention et les structures institutionnelles qui en découleront sont les seuls arrangements juridiques et institutionnels au niveau des Etats dans une région connue pour ses difficultés politiques et où il n'existe pas encore d'accord sur le régime juridique de la mer, on peut considérer qu'il s'agit là d'étapes importantes dans la réalisation des éléments 2 et 5 des Orientations stratégiques pour les mers régionales, c'est-à-dire <u>Amélioration de la viabilité et de l'efficacité du Programme pour les mers régionales et utilisation des instruments relatifs aux mers régionales comme plate-forme pour développer des objectifs régionaux communs</u> .
3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des instruments relatifs aux mers régionales	Le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne a largement contribué aux efforts de la région pour élaborer un Programme stratégique pour la mer Caspienne et les cinq Plan d'action nationaux associés en 2003 et elle a ensuite aidé à "revoir et actualiser" ces documents importants de stratégie et d'orientation en 2007. Pour le moment, le Programme stratégique reste un document "d'orientation" et les Plans d'action nationaux n'ont pas de base juridique dans la plupart des pays. Avec l'entrée en vigueur de la Convention de Téhéran il est prévu que le Programme stratégique et les Plans d'action nationaux pour la mer Caspienne obtiendront le statut juridique voulu sous la forme d'un Plan d'action de la Convention et d'instruments

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
	nationaux d'application associés. Ceci sera tout à fait conforme au premier et au sixième éléments des Orientations stratégiques pour les mers régionales, à savoir <u>la Contribution des mers régionales au développement durable et le développement et la promotion d'une vision commune et d'une gestion intégrée fondée sur l'approche des écosystèmes.</u>
4. Soutenir l'élaboration de politiques fondée sur la connaissance	<p>Pour la quatrième orientation, <u>Appui à l'élaboration de politiques fondée sur la connaissance</u>, le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne a produit – outre le Programme stratégique et les Plans d'action nationaux pour la mer Caspienne – un certain nombre de documents analytiques d'orientation et de stratégie acceptés au niveau régional qui sont tous fondés sur des travaux scientifiques solides auxquels ont participé des experts régionaux et internationaux. Il s'agit notamment des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation de l'analyse de diagnostic transfrontière ➤ Plan d'action régional relatif aux polluants organiques persistants et aux Substances toxiques persistantes ➤ Plan d'action relatif à la conservation des phoques ➤ Examen régional des législations relatives aux espèces envahissantes ➤ Etude sur la circulation des eaux de ballast ➤ Mise à jour d'une analyse concernant les parties prenantes et stratégie de participation du public ➤ Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA)/évaluation rapide des études concernant la pollution (cinq études nationales) ➤ Etudes sur les changements climatiques (cinq rapports nationaux et une étude régionale) ➤ Etude sur la prolifération anormale des algues au Sud de la Caspienne ➤ Surveillance du <i>Mnemiopsis Leidy</i> dans le Sud de la Caspienne ➤ Examen des structures juridiques et institutionnelles nationales et régionales ➤ Etude sur les sédiments dans la mer Caspienne ➤ Etude sur le flux de pollution dans les fleuves Volga, Kura, Oural et Sepidrood ➤ Etudes sur les déchets marins (cinq rapports nationaux et une stratégie régionale) en collaboration avec le Programme pour les mers régionales
	<p>Nous avons essayé, peut-être avec moins de succès que nous le souhaitions, de travailler sur l'élément 3, c'est-à-dire <u>Amélioration de la visibilité et de l'impact politique des instruments relatifs aux mers régionales.</u> D'un point de vue positif, le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne a participé visiblement à la plupart des manifestations et processus régionaux et internationaux traitant de la mer Caspienne, elle a établi des relations de travail avec les donateurs, les institutions internationales et les gouvernements, elle a publié des brochures attrayantes, des affiches, des bulletins sur les sites Internet, etc.</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>en bref, elle a inscrit son nom sur la carte. D'un point de vue moins positif, les efforts du Programme pour l'environnement de la mer Caspienne pour intégrer ses recommandations dans les politiques gouvernementales ont toujours été entravés par le manque de pouvoir politique de ses partenaires traditionnels, c'est-à-dire les ministères de l'environnement, et l'impression qu'une base juridique manquait. On peut en dire autant des efforts déployés pour conclure un partenariat avec les pétroliers. Le succès n'a été que limité, surtout à cause du manque de véritable volonté de collaboration de la part des opérateurs du secteur.</p>
<p>5. Utilisation des instruments relatifs aux mers régionales comme plate-forme pour l'élaboration d'objectifs régionaux communs</p>	<p>Faire participer le public à des activités relatives à l'environnement est un thème commun à <u>tous les éléments des Orientations stratégiques pour les mers régionales</u>. Nos efforts dans ce sens n'ont pas été vains bien que nous eussions souhaité obtenir beaucoup plus. En mettant en œuvre un Programme de dons pour le développement durable des zones côtières, un Programme comparable de petites subventions et un Programme de micro-dons pour l'environnement, le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne a essayé d'attirer le public et de l'amener à s'associer à ces programmes. Tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre du Programme pour le Danube et la mer Noire, le Programme pour l'environnement de la mer Caspienne a tenté de créer un réseau de partenaires régionaux. La nouveauté de l'idée de l'engagement du public dans un domaine d'activités traditionnellement réservé aux gouvernements et aux scientifiques n'a toutefois pas été très utile pour la faire progresser.</p>
<p>6. Développer et promouvoir une vision commune et une gestion intégrée fondée sur l'approche des écosystèmes</p>	<p>En 2007 le Programme pour les mers régionales a aidé le CEP, qui lui en est très reconnaissante, à participer à un certain nombre de manifestations/activités, notamment la Conférence de Beijing sur le deuxième Plan d'action mondial, l'atelier sur le <i>Mnemiopsis</i> à Istanbul et les études sur les déchets marins.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007
Informations communiquées par le Plan d'action pour la protection du milieu marin
et des zones côtières du Pacifique du Sud-Est

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
<p>1. Développement d'alliances aux niveaux local, national, régional et mondial.</p>	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est a joué un rôle important dans l'amélioration et le renforcement des alliances avec d'autres organisations internationales et régionales de même qu'avec des organisations non gouvernementales. Ces alliances ont été bénéfiques aux pays de la région grâce notamment à des études, des projets pilotes, des cours de formation pointue et des publications. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Réseau opérationnel de coopération régionale entre les autorités maritimes (ROCRAM, en espagnol), l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA), L'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Service national des pêches en milieu marin (NMFS), et Conservation International (CI) sont au nombre de ces institutions internationales.</p> <p><i>Le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est a également signé des protocoles d'accord et des accords de coopération avec les organisations suivantes : la Convention de Bâle, la Convention sur la diversité biologique, le Programme relatif à l'environnement pour le Pacifique Sud (SREP), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Réseau opérationnel de coopération régionale entre les autorités maritimes (ROCRAM, en espagnol), le secrétariat de la Convention de Ramsar et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</i></p>
<p>2. Amélioration de l'efficacité et du caractère durable du Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est</p>	<p>Depuis le début du Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est en 1981, les pays membres ont fait de leur mieux pour créer un mécanisme juridiquement solide et financièrement viable de coopération en matière d'environnement. Le mécanisme juridique institutionnel qui a été élaboré comprend quatre protocoles et deux accords portant sur les différentes sources de pollution du milieu marin, les zones marines et côtières protégées et la biodiversité. Dans le cadre de ces instruments, les pays se sont engagés, individuellement ou en coopération avec d'autres, à prendre les mesures nécessaires pour préserver le milieu marin et des zones côtières de la région et leurs ressources.</p>
	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est est inscrit au budget des pays membres sous forme d'un fonds fiduciaire. Le secrétariat exécutif du Plan d'action du Pacifique du Sud-Est est la Commission permanente du Pacifique Sud. Les activités de coopération sont réalisées par l'intermédiaire des Points focaux nationaux, appuyés par leurs institutions nationales. Chaque pays a élaboré des procédures différentes qui donnent la base juridique interne nécessaire à ce mécanisme de coopération.</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>La performance du Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est fait l'objet d'une évaluation annuelle pendant les réunions du Groupe consultatif et de l'Autorité générale. Les pays membres présentent des informations sur les activités qu'ils ont effectuées afin de donner suite aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre des différents protocoles et accords.</p> <p>Récemment, des consultants juridiques nationaux se sont réunis avec le PNUE pour évaluer le degré d'application des traités régionaux et leur conformité avec d'autres instruments juridiques internationaux.</p>
<p>3. Amélioration de la perception et du poids politique dans le cadre des politiques régionales, nationales et mondiales.</p>	<p>A plusieurs reprises, les pays membres du Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est ont demandé au secrétariat exécutif de présenter des déclarations politiques et des positions communes à l'occasion de réunions internationales afin de défendre les intérêts de la région. Ce sera encore une fois le cas en octobre prochain lorsque les pays de la région coordonneront leur position régionale au sujet de l'enrichissement en fer des eaux du Pacifique du Sud-Est, envisagée par une société privée dans le but de consommer du CO₂ et de vendre des crédits de carbone.</p> <p><i>L'alliance du Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est et de la Commission permanente du Pacifique Sud avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) en vue d'organiser un colloque sur les changements climatiques dans le Pacifique du Sud-Est pendant le premier trimestre 2008 témoigne aussi de leur poids politique. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le PNUE ont manifesté leur intérêt pour participer à cette initiative</i></p> <p>Les deux nouveaux projets internationaux pour lesquels il a été désigné institution de coordination régionale montrent bien que le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est est présent sur la scène internationale; ce sont le projet « Partenariat Globalast » de l'OMI et du FEM et le projet COI/Flanders « Gestion intégrée des zones côtières d'Amérique latine et des Caraïbes (LAC-ICAM) ».</p>
<p>4. Amélioration des connaissances sur l'état de l'environnement, de la participation de la société civile et de l'éducation</p>	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est a assuré la coordination d'études sur l'état de l'environnement réalisées dans le cadre du Programme coordonné de recherche, de surveillance et de contrôle de la pollution dans le Pacifique du Sud-Est (CONPACSE en espagnol), qui en est au début de sa troisième phase axée sur l'appui aux programmes de surveillance déjà mis au point dans les pays.</p> <p>Le Plan d'action était le point focal des deux sous-régions du Projet GIWA (Evaluation mondiale des eaux internationales), dans le cadre duquel les problèmes environnementaux des pays de la côte Pacifique de l'Amérique centrale et du Sud ont été reconnus comme hautement prioritaires et les options politiques permettant d'en atténuer les effets ont été définies.</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>En outre, le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est a favorisé l'intégration des problèmes relatifs au milieu marin dans les programmes scolaires des niveaux élémentaire et supérieur dans le cadre du Programme d'éducation pour le développement durable.</p> <p>La mise en œuvre de projets pilotes d'éducation en matière d'environnement mettant l'accent sur la gestion intégrée des déchets marins démarrera prochainement avec une contribution du Programme du PNUE pour les mers régionales.</p>
<p>5. Le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est en tant que plate-forme pour atteindre des objectifs régionaux et promouvoir la synergie</p>	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est a encouragé l'intégration des principes du développement durable, du principe de précaution et de l'approche relative aux écosystèmes dans les législations nationales. Les pays ont pris ces engagements dans différents forums.</p> <p>Le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est a également assuré la promotion des principes et directives énoncés dans le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM) en encourageant l'élaboration de Plans d'action nationaux répondant aux besoins et caractéristiques de chaque pays.</p> <p>La synergie avec les différents départements de l'OMI a également été encouragée en ce qui concerne la gestion des déversements accidentels d'hydrocarbures, le contrôle des eaux de ballast et l'immersion des déchets en mer.</p>
<p>6. Promotion de la planification en commun et de la gestion intégrée</p>	<p>Cette question a revêtu beaucoup d'importance dans le cadre du Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est étant donné que la région partage beaucoup de ressources naturelles. Par conséquent des programmes régionaux contribuant à une gestion plus efficace de ces ressources ont été élaborés, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) <i>Réseau de zones marines et côtières protégées dans le Pacifique du Sud-Est.</i> Ce réseau a pour objectif d'améliorer la gestion des zones marines et côtières protégées, de promouvoir le développement et le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de gestion des zones marines et protégées, de promouvoir l'échange d'expériences et d'informations au sujet de l'état des zones protégées faisant partie du réseau et de contribuer à l'objectif mondial visant à créer, d'ici à 2012, des zones protégées représentatives sur la base des informations scientifiques et en conformité avec le droit international. ii) <i>Plan d'action pour la conservation des mammifères marins du Pacifique du Sud-Est.</i> Son principal objectif est d'aider les gouvernements participant à améliorer les politiques de conservation des mammifères marins dans la région. Le Plan devrait offrir un cadre approprié pour les activités faisant appel à la coopération régionale et mondiale, tout en respectant la souveraineté de chaque gouvernement participant. iii) <i>Programme régional pour la conservation des tortues de mer dans le Pacifique du Sud-Est (projet).</i>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>Ce programme vise à réduire les pratiques non viables dans les habitats critiques des tortues de mer et à atténuer les incidences des activités de pêche. Il a aussi pour objectif d'améliorer les connaissances biologiques, écologiques et socio-économiques sur la base de l'introduction de solutions possibles de remplacement en matière de gestion sociale et environnementale dans les programmes de conservation et de traitement des tortues de mer.</p> <p>iv) <i>Projet COI/Flanders "Gestion intégrée des zones côtières pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LAC-ICAM) (en cours de préparation).</i> Ce projet donnera une excellente occasion de créer un cadre approprié pour évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des processus de gestion intégrée dans la région grâce à l'amélioration des capacités, des connaissances, de la communication et à la mise en place de réseaux aux niveaux national et régional. Ce projet a aussi pour objectif d'améliorer la transmission d'informations au sujet de l'état des ressources côtières et de leur gestion à l'intention des acteurs concernés de la zone côtière (décideurs/société civile).</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007
Informations communiquées par le Groupe régional de coordination du Programme pour les mers d'Asie orientale

Introduction

La période de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales (2004-2007) a également été consacrée à la redéfinition, au recentrage et au renforcement de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) et de son secrétariat, le Groupe régional de coordination du Programme pour les mers d'Asie orientale

.A la dix-septième réunion de l'Organe de coordination (COBSEA) en mars 2004, les pays membres ont été informés que le Fonds pour l'environnement du PNUE allait réduire son soutien financier. De plus, les résultats d'un examen indépendant du Plan d'action pour les mers d'Asie orientale présentés aux pays membres poussaient à recommander de recentrer les activités de l'Organe de coordination (COBSEA).

Les travaux sur un Document blanc décrivant la nouvelle orientation de l'Organe de coordination ont débuté en novembre 2004, en même temps qu'une nouvelle équipe pour le Groupe régional de coordination du Programme pour les mers d'Asie orientale était recrutée. Le projet de Document blanc a été présenté à la dix-huitième réunion de l'Organe de coordination (COBSEA), en janvier 2006, qui a recommandé d'autres modifications et demandé que l'accent soit mis immédiatement sur le renforcement des capacités et la gestion de l'information. Le programme de travail et le budget pour 2006-2007 adoptés par la dix-huitième réunion du COBSEA étaient conformes à ces recommandations et, dans l'ensemble, à la nouvelle orientation qu'il était proposé de donner à l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA).

Après d'intenses consultations des pays, la « Nouvelle orientation stratégique de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) pour 2008-2012 – Un Document blanc » a été présentée à la session intergouvernementale extraordinaire de l'Organe de coordination tenue à Putrajaya, Malaisie, les 5 et 6 septembre 2007. Pendant cette session extraordinaire, le Document blanc a été mis au point. En janvier 2008, il sera soumis à la considération de la 19ème réunion de l'Organe de coordination en vue de son adoption.

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
<p>1: Partenariats pour un développement durable</p>	<p>La nécessité de renforcer les partenariats a été prise en considération lors de l'élaboration du Document blanc qui comprend des propositions spécifiques concernant des arrangements de partenariat entre l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) et ses principaux partenaires régionaux afin d'optimiser l'efficacité de la mise en œuvre de sa nouvelle orientation stratégique. De plus, des efforts importants ont été consentis pour renforcer les partenariats régionaux dans les domaines suivants :</p> <p>Mise en oeuvre au niveau régional du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres : en vue de la préparation de la deuxième réunion intergouvernementale d'examen (IGR-2) du Programme d'action mondial, l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) et le projet OMI/PNUD/FEM « Partenariats pour la gestion environnementale des mers d'Asie orientale » (PEMSEA) se sont unis pour organiser l'atelier préparatoire de la deuxième réunion intergouvernementale à Bangkok, en septembre 2006. Cet atelier a débouché sur la directive politique préparée conjointement, « <i>Possibilités de partenariat pour améliorer la mise en oeuvre du Programme mondial d'action dans la région des mers d'Asie orientale (2007-2011)</i> », qui a été lancée à l'occasion de la deuxième réunion intergouvernementale pendant laquelle l'Organe de coordination (COBSEA) et le projet de partenariats (PEMSEA) ont également organisé le "Forum de consultations régionales sur les mers d'Asie orientale" sous forme d'une manifestation parallèle.</p> <p>Gestion des déchets marins : en 2006, l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale a lancé un projet régional sur les déchets marins. Tout au long de la réalisation des activités sur les déchets marins dans la région des mers d'Asie orientale, un partenariat étroit entre l'Organe de coordination et le Plan d'action pour le Pacifique du nord-ouest (NOWPAP) s'est dessiné. De ce fait, l'Organe de coordination est co-sponsor du projet international de nettoyage des côtes du Plan d'action pour le Pacifique du nord-ouest à Busan le 29 septembre 2007, auquel participeront six pays membres de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale.</p>
<p>2: Amélioration de la viabilité et de l'efficacité</p>	<p>L'élaboration de la « Nouvelle orientation stratégique de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) pour 2008-2012 – Un Document blanc » a eu pour objectif principal l'amélioration de la viabilité et de l'efficacité de l'Organe de coordination. Ceci s'est manifesté dans la détermination toujours plus forte des pays membres de l'Organe de coordination à payer leurs contributions. En 2004, les arriérés de paiement des pays membres au Fonds d'affectation spéciale</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>pour les mers d'Asie orientale s'élevaient à un total de plus de 230.000 dollars. Certains pays n'avaient versé qu'une partie de leurs contributions et d'autres avaient purement et simplement cessé de les payer. Trois ans plus tard, tous les pays ont repris leurs versements au Fonds d'affectation spéciale et le total des arriérés n'est plus que de 63.000 dollars. Cependant, bien qu'il soit nécessaire que les pays augmentent encore leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale, aucun n'a encore été en mesure de le faire.</p> <p>Le Document blanc comprend maintenant quatre stratégies pour mettre en oeuvre le Plan d'action pour les mers d'Asie orientale, à savoir gestion de l'information, renforcement des capacités nationales, questions stratégiques et nouvelles et coopération régionale. Il comprend en outre une structure et des directives en matière de gouvernance tout à fait perfectionnés pour régler la situation financière de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA). Le Document blanc sera soumis à la considération de la 19^{ème} réunion du COBSEA en janvier 2008 en vue de son adoption.</p>
<p>3: Amélioration de la visibilité et de l'impact politique</p>	<p>Pendant la période 2004-2007, le Groupe régional de coordination du Programme pour les mers d'Asie orientale a fait différentes tentatives pour améliorer la visibilité de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) dans cette région, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du nouveau site Internet de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) : en 2005, l'ancien site Internet du COBSEA a été complètement repensé et le nouveau site, www.cobsea.org, a été lancé en août 2005. • Participation à des forums régionaux et internationaux : le Groupe régional de coordination du Programme pour les mers d'Asie orientale a organisé des manifestations parallèles à l'occasion de la deuxième réunion intergouvernementale à Beijing, R.P. de Chine, en octobre 2006 et du Congrès des mers d'Asie orientale à Haikou, Chine, en décembre 2006. De plus, la publication « <i>Etudes de cas sur des projets de gestion et de surveillance des récifs coralliens</i> » a été présentée et distribuée au troisième Symposium international sur la gestion des écosystèmes marins tropicaux (ITMEMS), organisé par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) au Mexique, en octobre 2006. • Activités de sensibilisation du public : le projet « Nageoires vertes » est mis en oeuvre depuis 2004 en Thaïlande et aux Philippines. Il a pour but de mettre en place un réseau d'opérateurs de plongée respectueux de l'environnement. En mai 2007, un atelier régional a été organisé pour lancer le projet Nageoires vertes et pour étendre encore le réseau. En outre, une manifestation médiatique a été organisée à l'intention des jeunes et des journalistes locaux.
<p>4 : Elaboration de politiques fondées sur la connaissance</p>	<p>L'un des principaux éléments de la nouvelle orientation stratégique de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) est sa stratégie de gestion de l'information. Plusieurs activités</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>ont déjà été lancées pour l'appuyer, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d'une base de connaissances sur les mers d'Asie orientale : le premier atelier sur la base de données des mers d'Asie orientale s'est tenu à Singapour en avril 2007. Cet atelier a fait des recommandations sur la façon dont l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) devrait procéder pour mettre au point la base de connaissances sur les mers de l'Asie orientale à partir des bases de données pilotes régionales et nationales établies en 2006 qui ont été présentées. • Présentation de rapports sur l'état du milieu marin : la préparation du premier rapport sur l'état du milieu marin pour la région des mers de l'Asie orientale « Perspectives de l'environnement en Asie orientale » (EASEO) a été lancée par le Groupe régional de coordination du Programme pour les mers d'Asie orientale en 2007. Il sera développé en collaboration avec les points focaux nationaux de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA), les organisations régionales partenaires, la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE et le Bureau de coordination pour les mers régionales. • Surveillance et relevé cartographique des récifs coralliens : en 2006, le projet « <i>Utilisation des techniques de télédétection et du Système d'information géographique (SIG) pour établir le relevé cartographique des écosystèmes côtiers et une base de données du Système d'information géographique pour la gestion des récifs coralliens dans les eaux côtières de l'île de Phu Quoc au Viet Nam</i> » a été réalisé pour renforcer les capacités en matière de relevé cartographique et de développement de bases de données. De plus, les projets comportaient l'établissement de cartes afin de perfectionner les algorithmes détectés sur les récifs coralliens, les prairies de zostères maritimes, les forêts de palétuviers et de <i>Melaleuca</i> ainsi que l'établissement de cartes SIG indiquant leur répartition. • Application des techniques de modélisation des bassins hydrographiques pour déterminer la charge de pollution des nutriments dans la région des mers d'Asie orientale : le projet a été lancé en 2005 par le Centre régional START pour l'Asie du Sud-Est (SEA START RC) afin d'estimer la charge des nutriments à partir de sources primaires de pollution dans la région des mers d'Asie orientale et de promouvoir l'utilisation des techniques de modélisation pour gérer les sources de pollution due aux activités terrestres. Deux ateliers de formation ont eu lieu à Bangkok en 2006.

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
<p>5: Plate-forme pour la mise en oeuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)</p>	<p>La stratégie de renforcement des capacités nationales est un autre des principaux éléments de la nouvelle orientation stratégique de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA). Un certain nombre d'activités ont été entreprises à cette fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités dans le domaine des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la pollution du milieu marin : une activité de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs au milieu marin a été lancée en 2006 avec une étude sur la situation relative à l'application de quelques accords sélectionnés par les pays membres de l'Organe de coordination. Cette étude consistera à analyser les besoins en matière de renforcement des capacités nationales et, sur la base des résultats, un forum régional sur le renforcement des capacités sera organisé en collaboration avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement appropriés. • Gestion des déchets marins : les activités de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) concernant la gestion des déchets marins sont étroitement liées à l'Initiative mondiale sur les déchets marins. Le premier atelier de l'Organe de coordination sur ce sujet a été organisé en mai 2007 afin d'examiner les résultats d'une étude régionale sur les déchets marins et d'élaborer un projet de Plan d'action régional sur ces déchets. Le projet de Plan d'action régional sur les déchets marins sera soumis à la considération de la 19^{ème} réunion de l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA), en janvier 2008
<p>6: Promotion de la gestion intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planification intégrée des zones côtières : une proposition de projet intitulée « <i>Planification spatiale de la zone côtière : prévention des catastrophes et développement durable</i> » a été élaborée avec les points focaux de la Thaïlande, de l'Indonésie et de la Malaisie. Cette proposition est assortie d'un budget total de 1.100.000 dollars et prévoit une durée de 3 ans pour la réalisation du projet. Elle a été soumise à l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI) fin 2006 et elle est toujours à l'examen.

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par la Commission d'Helsinki (HELCOM)

Mesures prises par l'HELCOM en ce qui concerne les mers régionales

En 2003, tous les Etats côtiers de la Baltique et l'Union européenne ont décidé, au niveau ministériel de l'HELCOM, de mettre en oeuvre l'approche écosystémique pour gérer les activités humaines ayant un impact sur la mer Baltique.

En 2005, les mêmes Etats et l'Union européenne ont décidé d'élaborer un Plan d'action pour la mer Baltique servant d'instrument principal pour mettre en oeuvre l'approche écosystémique et ont attribué à l'HELCOM le rôle de chef de file dans ce processus.

Le Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM est en cours de finalisation. Ce nouvel instrument politique intègre l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines et vise à réduire la pollution de la mer Baltique de manière à parvenir à un état écologique satisfaisant et à le maintenir. Le Plan devrait être adopté par les Etats côtiers de la mer Baltique en novembre 2007.

Le Plan d'action englobe les quatre thèmes prioritaires de l'HELCOM : l'eutrophisation, les substances dangereuses, la biodiversité et les activités maritimes. Toutes les activités de l'HELCOM ont été rationalisées en vue d'élaborer le Plan.

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
1. Consolidation des partenariats avec les parties prenantes des secteurs pertinents - social, économique et environnemental - aux niveaux local, national, régional et mondial	<p>L'HELCOM joue le rôle de point focal sur les questions environnementales dans la région de la mer Baltique en disséminant l'information environnementale en faveur de l'intérêt public, comme de l'engagement politique dans la région de la mer Baltique.</p> <p><u>Mesures récemment prises par l'HELCOM:</u></p> <p>Le Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM revêt un caractère multidisciplinaire et vise à intégrer les objectifs liés à la protection de l'environnement aux politiques touchant d'autres domaines. Afin de susciter le soutien public vis-à-vis des mesures transversales, l'HELCOM a organisé deux conférences de parties prenantes, auxquelles a participé une large variété de parties prenantes, notamment des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des représentants du secteur industriel et des citoyens. Ces conférences visaient tout d'abord à trouver un accord sur les objectifs environnementaux communs pour la mer Baltique et ensuite à convenir des mesures les plus efficaces sur le plan du coût pour les quatre secteurs prioritaires dans l'ensemble du bassin hydrographique de la Baltique. Des observateurs de l'HELCOM ont été invités à participer à toutes les étapes de la préparation du Plan.</p> <p>En outre, le projet régional pour la mer Baltique, financé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial a récemment été finalisé. Les activités réalisées dans le cadre du projet ont</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
	impliqué les communautés et les institutions locales, travaillant de pair avec les partenaires du projet et les autres organisations internationales.
	Le projet visait principalement à renforcer la capacité technique des institutions locales et régionales à gérer les ressources marines de valeur et à garantir que les écosystèmes de la Baltique soient gérés de façon durable. Des mesures sont actuellement prises pour poursuivre cette coopération.
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes sur les mers régionales</p>	<p>De façon périodique, l'HELCOM vérifie le degré d'application et l'efficacité des réglementations relatives à la protection de l'environnement marin de la mer Baltique, et identifie les lacunes au niveau de l'application, ainsi que les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires.</p> <p>Toutes les Parties contractantes respectent leurs obligations financières vis-à-vis de l'HELCOM.</p> <p>Les ONG jouent un rôle substantiel dans les travaux de l'HELCOM. Plusieurs d'entre elles sont observateurs à l'HELCOM et sont partenaires dans des projets conjoints.</p> <p>L'HELCOM coopère également avec les institutions financières internationales par un échange d'informations et par le biais de partenariats dans des projets conjoints.</p> <p>Le Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM a été élaboré sous la direction des pays, responsables de la préparation de différents volets prioritaires du Plan. Ceci a permis de garantir la maîtrise des mesures convenues.</p> <p>Le Plan d'action facilitera l'application des obligations découlant d'autres cadres législatifs internationaux, tels que le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, la Convention sur la diversité biologique, la directive européenne « Stratégie pour le milieu marin » actuellement proposée, et d'autres instruments, car il incorpore ces obligations internationales et les renforce dans certains cas. Le Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM aidera ainsi les Etats Parties à l'HELCOM à coordonner leurs positions au sein des forums internationaux afin de réaliser les objectifs environnementaux dans la région de la Baltique.</p> <p>Un mécanisme de révision doit être mis en place dans le cadre du Plan d'action de manière à assurer le suivi de l'application de mesures et à évaluer la pertinence et la solidité des mesures convenues au fur et à mesure que de nouvelles connaissances scientifiques sont dévoilées.</p> <p>L'HELCOM a recherché un appui financier pour la mise en œuvre du Plan d'action de la mer Baltique aux échelons national et régional, notamment en s'adressant à l'Union européenne pour ce</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
	qui est des fonds européens.
3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales	<p>L'HELCOM joue un rôle de responsable politique en matière de protection de l'environnement dans la région de la mer Baltique, notamment en ce qui concerne la définition de mesures et d'objectifs environnementaux communs. L'HELCOM est aussi un point focal dans le domaine de l'environnement, disséminant l'information sur i) l'état des tendances de l'environnement marin; ii) la performance des mesures visant à le protéger et iii) les initiatives et positions communes pouvant constituer la base des prises de décision dans d'autres forums internationaux. L'HELCOM diffuse ces informations au moyen de publications ciblées, de bulletins, de sites internet dédiés à l'information et de parutions dans la presse et les conférences.</p>
	<p><u>Mesures récemment prises par l'HELCOM :</u> Le Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM est largement reconnu et appuyé par les principales initiatives et organisations régionales et européennes, dont le Conseil des Etats de la mer Baltique, l'initiative « Vision et stratégies pour la région de la Baltique », la Conférence parlementaire de la mer Baltique et la Commission européenne.</p>
4. Elaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles	<p>Depuis longtemps, l'HELCOM fournit des informations concernant l'état de santé de la région de la mer Baltique, ses tendances, ainsi que l'efficacité des mesures adoptées. Cela est possible grâce aux programmes de suivi coordonnés par l'HELCOM qui permettent d'harmoniser et de comparer les données provenant des neuf Etats côtiers de la mer Baltique. Les programmes de suivi conjoints portent sur la collecte de données relatives aux apports terrigènes et aériens de nutriments et de substances dangereuses et à leurs effets sur tous les compartiments du milieu marin de la Baltique (eau, sédiments et biote).</p> <p>Ces données permettent de formuler des conseils scientifiques ciblés et actualisés sur les méthodes de gestion des activités humaines ayant une incidence sur l'environnement marin de la Baltique.</p> <p>L'HELCOM coopère avec d'autres conventions régionales ainsi qu'avec la Commission européenne en vue de créer une synergie et d'harmoniser les activités au niveau européen. Par exemple, les fiches d'information de l'HELCOM sont produites dans un format comparable à celui des fiches de l'Agence européenne pour l'environnement et fournissent au public des informations actualisées et d'utilisation facile sur les pressions qui pèsent sur la mer Baltique et sur leur impact.</p> <p>L'HELCOM travaille en étroite coopération avec la communauté scientifique (notamment par le biais du projet régional sur la mer Baltique et du Conseil international pour l'exploration de la mer) afin</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
	<p>d'élargir la base de conseils scientifiques rationnels et largement acceptés en matière de pêche et de protection du milieu marin.</p> <p><u>Travaux récents de l'HELCOM</u></p> <p>Le Plan d'action pour la mer Baltique repose sur la volonté de doter la mer Baltique d'un environnement sain au moyen d'objectifs environnementaux largement acceptés. Pour chaque objectif environnemental fixé, on a établi des cibles environnementales et les indicateurs qui leur sont associés. Les mesures prévues par le Plan d'action sont conçues de manière à garantir qu'une fois mises en œuvre, l'environnement de la mer Baltique parviendra à un état satisfaisant.</p>
<p>5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour coordonner la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et des initiatives mondiales</p>	<p><u>Mesures récemment prises par l'HELCOM :</u></p> <p>L'HELCOM a adopté en 2005/2006 une nouvelle stratégie en matière de données et d'information, ainsi qu'une stratégie en matière de suivi et d'évaluation visant à la fois à assurer la communication efficace des données (pour éviter entre autres la double communication des données) permettant la réalisation d'évaluations aux niveaux national, régional, européen et mondial, et à tenir compte des obligations découlant de divers cadres législatifs aux échelons européen et mondial.</p> <p>A l'heure actuelle, l'HELCOM poursuit ses travaux d'ajustement de ses programmes de suivi en vue d'assurer que les besoins de l'HELCOM, en particulier ceux du Plan d'action pour la mer Baltique, sont pris en compte de façon adéquate et de mesurer les progrès accomplis vers les objectifs et cibles convenus.</p>
	<p>Sur la base de ses acquis, l'HELCOM met en pratique le concept de l'approche écosystémique et partage son expérience avec les autres régions marines en Europe.</p> <p>En coopération avec le secrétariat de la Commission de la Mer Noire, et sur invitation de la Suède, l'HELCOM et la Commission de la mer Noire ont élaboré une proposition de projet conjoint d'une durée de deux ans qui porte sur les pressions environnementales résultant du volume important du transport, notamment de l'augmentation du transport d'hydrocarbures, ainsi que de l'exploration pétrolière.</p> <p>L'objectif général du projet est de consolider le partenariat, et d'améliorer l'échange d'informations et le transfert des expériences pour qu'en résulte un bénéfice mutuel et pour accélérer le processus d'élaboration des lignes directrices sur la réhabilitation et la protection, à partir d'exemples tirés de l'expérience en mer Baltique.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
<p>6. Promouvoir une gestion intégrée et écosystémique</p>	<p><u>Mesures récemment prises par l'HELCOM :</u></p> <p>En 2006, l'HELCOM a adopté une vision – une mer Baltique dont toutes les composantes présentent un équilibre garantissant la diversité de la vie et permettant de la sorte tout un éventail d'utilisations durables de ses biens par les humains. Cette vision a fait l'objet d'un large consensus et a marqué le point de départ de la préparation du Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM.</p> <p>De par l'adoption de l'approche écosystémique en tant qu'approche globale et son rôle de point focal sur les questions écologiques dans la région de la mer Baltique, l'HELCOM pousse à la mise en commun des connaissances et des priorités régionales pour qu'elles soient utilisées dans l'élaboration des politiques aux niveaux mondial, européen, régional et national, et prises en considération dans la préparation et l'exécution des divers programmes et politiques dans la région.</p> <p>Le Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM a été largement reconnu comme projet pilote et modèle à suivre par les autres mers régionales pour appliquer l'Approche du grand écosystème marin, et comme un volet du pilier environnemental de la future politique maritime européenne.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007
Informations communiquées par le PNUE/Plan d'action pour la Méditerranée

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
<p>1. Contribution des mers régionales au développement durable</p>	<p>La principale contribution du Plan d'action pour la Méditerranée au développement durable de la région méditerranéenne a été l'élaboration, en 2005, de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Un de ses quatre objectifs est de réduire les disparités sociales en mettant en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p>La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable est mise en œuvre à travers des initiatives régionales, sous-régionales et nationales portant sur des domaines d'action prioritaires. Des groupes de travail thématiques comprenant des représentants des pays et de la société civile font de recommandations à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, et de là aux Parties contractantes, sur les futures mesures à prendre dans les domaines ayant une incidence sur la promotion du développement durable de la Méditerranée.</p> <p>La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable est un cadre pour la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable. Avec l'appui technique et financier du Plan d'action pour la Méditerranée, un grand nombre de pays méditerranéens en développement ont préparé leur stratégie nationale de développement durable conformément à l'appel du Sommet mondial pour le développement durable en faveur de la mise en place de stratégies régionales et nationales. Un rapport régional de synthèse et d'évaluation des initiatives visant au développement durable dans la région méditerranéenne a été préparé en 2005. En 2006, une session de travail sur les enjeux et les opportunités de la formulation des stratégies nationales de développement durable a été organisé en vue de renforcer les capacités en matière de formulation des politiques de développement durable dans les pays méditerranéens.</p> <p>Les obstacles rencontrés dans ce processus tiennent notamment au fait que les politiques environnementales ont encore un impact trop limité sur les politiques de développement, qui pour leur part demeurent trop sectorielles pour pouvoir aborder les questions de façon intégrée. De même, les politiques de développement durables dépendent presque exclusivement du secteur public alors qu'elles devraient au contraire encourager les partenariats entre les secteurs public et privé.</p>
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes</p>	<p>La Convention de Barcelone et ses six protocoles constituent la base légale du Plan d'action pour la Méditerranée. La Convention ainsi que quatre protocoles sont déjà entrés en vigueur, leurs dispositions</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
sur les mers régionales	étant donc juridiquement contraignantes pour les Etats qui les ont ratifiées.
	<p>En vertu des obligations découlant de la Convention et de ses protocoles, et dans le contexte du Plan d'action pour la Méditerranée, les Parties contractantes ont mis en place la législation et les structures pertinentes, et ont établi et mis en œuvre des programmes de protection et d'amélioration du milieu marin et des régions côtières de la Méditerranée.</p> <p>Conformément aux dispositions de la Convention, les pays transmettent au secrétariat du Plan d'action des rapports bisannuels décrivant les mesures légales et administratives, ainsi que les autres mesures qu'ils ont adoptées pour l'application de la Convention et de ses protocoles. Un mécanisme d'application et de respect doit être mis en place à l'issue de la prochaine réunion des Parties contractantes.</p> <p>La pleine application des obligations découlant de la Convention, de ses protocoles et des stratégies demeure un problème. Une analyse sera réalisée pour en identifier les raisons dans l'optique d'entreprendre et de renforcer les activités visant à aider les Parties contractantes à appliquer les dispositions des instruments juridiques.</p>
3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales	<p>Le Plan d'action pour la Méditerranée est partie à plusieurs accords de partenariat avec les secrétariats de convention et d'autres organisations de manière à entreprendre des activités conjointes dans des domaines d'intérêt mutuel. Ces derniers incluent entre autres la Commission européenne, l'Organisation maritime internationale, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Bâle, et la Convention de Ramsar. L'objectif de ces partenariats est d'encourager la coordination sur des questions stratégiques d'intérêt commun portant sur la gestion des zones côtières, l'approche écosystémique, les sources terrestres de pollution et la pollution résultant des activités maritimes.</p> <p>Ces initiatives sont soutenues par la diffusion d'informations ciblées, dans le cadre d'une Stratégie de l'information approuvée par les Parties contractantes, ainsi que par l'éducation et la sensibilisation publique allant de pair avec une plus grande visibilité et une participation accrue de la société civile dans la formulation et l'application des politiques liées à l'environnement. Ces activités mettent l'accent sur l'importance économique, sociale et environnementale des ressources marines et côtières méditerranéennes, les menaces réelles et éventuelles qui pèsent sur ces ressources, ainsi que sur la responsabilité de la population méditerranéenne et le rôle qu'elle doit jouer pour orienter les changements politiques, sociaux et économiques vers le développement durable de la région.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
<p>4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles</p>	<p>MEDPOL (Programme méditerranéen de surveillance et de recherche en matière de pollution marine), le programme scientifique et technique du Plan d'action pour la Méditerranée, porte sur le recueil, l'analyse et la dissémination de données fiables et comparables grâce à l'instauration de programmes de suivi de la pollution marine complets au niveau national sur l'ensemble de la région méditerranéenne.</p> <p>Cette base de connaissances sert à guider le programme de travail du système du Plan d'action, et constitue le support des campagnes d'information et de l'établissement des rapports. Les données scientifiques aident également à formuler des politiques fondées sur les connaissances actuelles et à intégrer les questions environnementales aux politiques économiques et sociales formulées par les Parties contractantes.</p> <p>Cinq institutions spécialisées des Nations Unies (l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation météorologique mondiale, la Commission océanographique internationale de l'UNESCO et l'Agence internationale pour l'énergie atomique) participent à ces activités. Les laboratoires de la région reçoivent une aide financière leur permettant d'acheter les instruments d'analyse nécessaires et de participer au programme. Un programme d'assurance de qualité a également été mis en place en vue d'améliorer la qualité des activités, telles que la formation du personnel, l'entretien des instruments et les bonnes pratiques de laboratoire. Un programme de recherche appuie les activités de suivi.</p> <p>La participation publique à la prise des décisions en rapport avec le champ d'application de la Convention et de ses protocoles est prévue à l'article 15 de la Convention de Barcelone. En outre, conformément à l'article 20, toute organisation internationale gouvernementale et toute organisation non gouvernementale peut avoir le statut d'observateur dans toutes les réunions du Plan d'action pour la Méditerranée, y compris la réunion des Parties contractantes.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
<p>5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour définir des objectifs régionaux communs</p>	<p>Le Plan d'action pour la Méditerranée est un mécanisme régional tout à fait unique de promotion des initiatives de prévention de la pollution et de sauvegarde de la biodiversité. Le plan d'action travaille en collaboration avec les accords multilatéraux sur l'environnement, les initiatives régionales et d'autres institutions des Nations Unies pour favoriser la réalisation des Objectifs sur les mers régionales.</p> <p>Le Plan d'action pour la Méditerranée et la Commission européenne ont récemment consolidé, élargi et intensifié leur coopération de manière à poursuivre des objectifs environnementaux communs dans le domaine de l'environnement. La dernière initiative de la Commission européenne pour dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020 (Horizon 2020) sera mise en œuvre par le Plan d'action pour la Méditerranée et financée par la Banque européenne d'investissement. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention urgence en cas de pollution marine accidentelle, un des centres d'activités régionaux met en œuvre les conventions de l'Organisation maritime internationale en Méditerranée, tandis que le centre d'activités régional pour la biodiversité, basé à Tunis, travaille en étroite collaboration avec la Convention sur la diversité biologique pour protéger la biodiversité de la région. Les activités de MEDPOL sont également en synergie avec la Convention de Bâle et l'Agence internationale pour l'énergie atomique. Le Partenariat stratégique du Fonds pour l'environnement mondial pour le grand écosystème marin de la Méditerranée sera lancé l'année prochaine.</p>
<p>6. Définir et promouvoir une vision commune de la gestion intégrée et écosystémique</p>	<p>Suite à la décision adoptée par les Parties contractantes en 2005, le Plan d'action pour la Méditerranée, en coopération avec la Commission européenne, a élaboré une feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique dans la gestion des activités humaines de la région méditerranéenne. Les deux premières étapes de la feuille de route sont la définition d'une vision écologique pour la Méditerranée et la mise au point d'objectifs stratégiques communs à l'ensemble de la région. L'objectif premier de la feuille de route est de passer de l'étape de descriptif de la vision écologique à une cible quantifiée définissant l'état écologique désiré.</p> <p>Au cours des deux prochaines années, les Parties contractantes prendront une décision sur le champ d'application temporel de cette approche, tel que prévu par l'un des principes de l'approche écosystémique adopté à la cinquième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (Nairobi, 2000) et conviendront d'entreprendre un ou plusieurs projets pilote dans les différents domaines de gestion, qui restent à définir.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
	Les pays du sud de la Méditerranée se montrent sceptiques vis-à-vis de l'application de l'approche écosystémique, principalement car ils ont peu conscience de ses implications et des conséquences éventuelles de l'identification des zones de gestion dans la région Sud-Est de la Méditerranée. A ce sujet, il est prévu d'appliquer l'approche écosystémique de façon progressive.

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par le secrétariat de la Convention de Nairobi

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
<p>1. Accroître la contribution des mers régionales au développement durable en consolidant à tous les niveaux – local, national, régional, mondial – les partenariats avec les parties prenantes des secteurs pertinents – social, économique, environnemental – et en renforçant l'exécution des mandats pour les mers régionales, comme contribution majeure à la mise en oeuvre du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et aux objectifs et cibles associés à la Déclaration du Millénaire.</p>	<p>Comme suite aux Orientations stratégiques pour les mers régionales, le secrétariat de la Convention de Nairobi a mis au point les programmes de travail pour la période 2004–2007 sur deux périodes biennales, de manière à s'aligner sur les programmes de même nature actuellement exécutés par les partenaires collaborant aux activités du secrétariat. Les programmes de travail portent sur les thèmes suivants : évaluation et gestion des écosystèmes marins et côtiers; coordination et aspects juridiques. Les thèmes sont liés les uns aux autres et conçus de façon à créer un programme global, cohésif et intégré, à mettre en oeuvre en partenariat avec des organisations non gouvernementales telles que le WWF, l'UICN et le WIOMSA. Le secrétariat s'est employé à accélérer l'instauration du « Consortium pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers dans la région de l'océan Indien occidental ». Le Consortium, appelé « WIO-C », est un partenariat entre deux grandes organisations non gouvernementales et d'autres organisations présentes dans la région de l'océan Indien occidental, à savoir le WWF, l'IUCN, le WIOMSA, l'EAWLS, CORDIO, l'IOC, le WCS et le NEPAD. Ancré dans la Convention de Nairobi, le WIO-C est conçu pour améliorer l'échange d'information, la synergie et la coordination entre les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la protection du milieu marin et côtier dans la région de l'océan Indien occidental, et pour progresser vers une approche programmatique conjointe des questions touchant au milieu marin et au littoral.</p>
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes pour les mers régionales en responsabilisant davantage les pays concernés, en incorporant les dispositions des Conventions et Protocoles sur les mers régionales dans la législation nationale, en encourageant le respect de ces instruments, en mettant en place des mécanismes d'application, en faisant appel à la participation de la société civile et du secteur privé, en développant les capacités, en prenant des dispositions financières nationales et internationales viables, et en établissant des procédures</p>	<p>Dans le cadre d'un projet intitulé « <i>Renforcement des mécanismes de coordination, de gestion et d'évaluation dans le cadre des conventions de Nairobi et d'Abidjan</i> », soutenu par l'Agence suédoise pour le développement international (2003-2007), le secrétariat a réalisé une série d'activités visant à consolider les institutions et les structures de coordination en faveur de la Convention de Nairobi. La plupart des activités ont été entreprises en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des institutions, ce qui a permis à la Convention de Nairobi d'élargir sa base de partenaires et de pouvoir compter sur le soutien de la société civile dans l'exécution du programme de travail de la Convention. Un forum des points de contact a été établi et un mandat spécifique a été attribué à ces derniers. Les institutions agissant comme point de contact ont reçu un appui leur permettant de rendre leurs bureaux opérationnels et de commencer à faire fonctionner le mécanisme d'établissement des rapports de la Convention en compilant les rapports nationaux sur l'état du milieu marin et côtier. L'appui fourni a également contribué au renforcement des équipes spéciales de la Convention, telles que le Forum des institutions universitaires et de recherche et l'Equipe spéciale des récifs coralliens. Le mécanisme d'établissement des rapports nationaux sur l'application de la Convention et la consolidation des</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
d'évaluation si nécessaire	équipes spéciales permettront de dégager les priorités nationales en matière de gestion des écosystèmes marins et côtiers lors de la préparation du programme de travail pour l'année 2008 et des programmes annuels ultérieurs.
3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales sur la scène politique – mondiale, régionale, nationale – en renforçant le Partenariat pour les mers régionales, en amenant la classe politique et le public à prendre conscience de l'importance économique, sociale et environnementale des ressources marines et côtières, en promouvant des politiques concertées dans le domaine de l'information et des communications, et en assurant la participation et la promotion des mers régionales dans toutes les instances – nationales, régionales, mondiales.	Le programme de travail de la Convention de Nairobi est un programme collaboratif élaboré avec les partenaires et les parties prenantes clés. Le programme de travail est conçu comme un outil permettant aux mers régionales et aux partenaires de catalyser les changements dans la gestion de l'environnement marin et côtier dans la zone d'application de la Convention de Nairobi, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs et des cibles convenus au plan mondial sur le thème du développement durable des océans et du littoral. La Convention a facilité l'instauration du « Consortium pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers dans la région de l'océan Indien occidental ». Le Consortium d'organisations non gouvernementales est un moyen d'améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales aux échelons mondial régional et national.
4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles ainsi que la participation, l'éducation et la sensibilisation du public; et améliorer les rapports sur l'état du milieu marin et côtier, ses ressources et les dangers qui le menacent, notamment en contribuant aux activités de suivi et d'évaluation nationales et régionales pertinentes .	La Convention a appuyé l'établissement d'un système d'information et d'un mécanisme d'échange d'information propre à la Convention de Nairobi en vue de faciliter un échange d'information efficace et, par là même, d'améliorer la gestion des écosystèmes marins et côtiers. Les institutions agissant comme points de contact ont reçu un appui pour mettre en place le « secrétariat des programmes marins et côtiers », opérationnaliser ces nouveaux bureaux et initier un mécanisme d'établissement des rapports pour la Convention en compilant les rapports nationaux sur l'état de l'environnement marin et côtier. Le projet WIO-LaB consacré aux activités terrestres dans la région de l'océan Indien occidental (2004-2008), financé par le Fonds pour l'environnement mondial et exécuté par la Convention de Nairobi, a permis d'accomplir des progrès considérables en matière a) d'évaluation des besoins; b) d'instauration de cadres régionaux d'appui aux initiatives de gestion et de renforcement des capacités des responsables gouvernementaux; c) et de mise en place de projets de démonstration pour la formation sur le lieu de travail aux méthodes de gestion efficace des ressources marines et côtières dans tous les pays participants.

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
<p>5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour définir des objectifs régionaux communs, créer des synergies et coordonner la mise en œuvre régionale des accords multilatéraux sur l'environnement, des initiatives mondiales et régionales, et des responsabilités des organismes des Nations Unies et autres donateurs internationaux, en tant que contribution à la mise en valeur durable du milieu marin et côtier.</p>	<p>La Convention de Nairobi fournit un cadre régional permettant aux pays d'Afrique de l'Est d'affronter des problèmes transfrontières régionaux critiques et offre une plateforme propice au partage des expériences régionales en ce qui concerne les opportunités de protection, de gestion et de développement. La Convention, comme le NEPAD, ont convenu que le secrétariat environnemental du NEPAD -SINEPAD/ENV, dont le siège est au Sénégal, jouera le rôle principal dans la mise en œuvre de la composante environnementale du NEPAD qui comprend le Processus africain et ses programmes d'intervention. Il n'en reste pas moins que les conventions de Nairobi et d'Abidjan constituent les mécanismes d'application adéquats pour la composante environnementale du NEPAD pour ce qui est des programmes marins et côtiers. Les deux conventions sont donc des instruments fondamentaux pour l'application de la composante environnementale du NEPAD, qui inclue le Processus africain.</p>
<p>6. Définir et promouvoir une vision commune de la gestion intégrée et écosystémique ainsi que des priorités et préoccupations concernant le milieu marin et côtier et ses ressources, en s'appuyant sur les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales, et notamment en mettant en place des partenariats et des réseaux proactifs, créatifs et innovants, ainsi que des stratégies de communication efficaces.</p>	<p>Par l'intermédiaire du projet WIO-LaB, la Convention préparera une analyse diagnostique transfrontière et un programme d'action stratégique se concentrant sur les sources et activités terrestres. Ceci se fera en étroite coordination avec deux autres projets sur les grands écosystèmes marins (les projets ASCLME et SWIOFP). Les résultats du projet WIO-LaB, et des projets ASCLME et SWIOFP seront par la suite intégrés en une analyse diagnostique transfrontière et en un programme d'action stratégique pour la région de l'océan Indien occidental, notamment pour l'ensemble de la côte de l'Afrique orientale.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007
Informations communiquées par la Commission centroaméricaine sur le transport maritime (COCATRAM),
Organe régional de coordination du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
<p>1. Contribution des mers régionales au développement durable</p>	<p>La principale contribution du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est au développement durable de la région a été la stratégie régionale pour l'instauration d'un plan d'urgence régional et de plans d'urgence nationaux visant à combattre la pollution par hydrocarbures.</p> <p>L'objectif de cette stratégie est de préparer la région centroaméricaine à combattre toute sorte d'incident lié à une pollution par hydrocarbures résultant de navires ou de structures marines ou côtières.</p> <p>Un atelier réunissant des experts de haut niveau nommés par les pays participants a été organisé en 2004 pour définir la stratégie. On a ensuite élaboré une feuille de route, qui a été approuvée par les représentants nationaux.</p> <p>Deux plans d'urgence nationaux sont déjà en cours d'approbation, tandis que dans les autres pays, les groupes de travail nationaux procèdent aux débats finaux sur les plans.</p> <p>Ces activités sont menées en association avec le Centre d'activités régional REMPEITC-Carib et l'Association régionale des compagnies pétrolières et gazières de l'Amérique latine et des Caraïbes, et en collaboration avec d'autres organisations.</p> <p>Les principaux obstacles rencontrés au cours de ces activités sont liés à la faiblesse institutionnelle des organisations responsables. Pour mener à bien ces activités, les institutions responsables dans chaque pays doivent être dotées d'une autorité solide de manière à ce que les plans d'urgence nationaux et régionaux soient intégrés de façon intégrale aux plans de gestion de catastrophe nationaux et inclus dans les budgets nationaux.</p>
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes sur les mers régionales</p>	<p>La Convention d'Antigua Guatemala a été signée par six pays, deux d'entre eux l'ayant ratifiée. Elle est actuellement soumise à l'examen de l'Assemblée législative de deux autres pays, en vue de sa ratification. La ratification par ces deux pays permettra à la Convention d'entrer en vigueur.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
	<p>Le Plan d'action a été approuvé à l'unanimité par les huit pays membres. Tous les pays ont participé à l'élaboration du Plan, conformément à une série d'activités préalablement définies. Tous les pays membres ont désigné un point de contact national.</p> <p>Comme suite à une décision de la troisième réunion intergouvernementale, le projet de Protocole pour la protection du Pacifique Nord-Est contre la pollution marine due à des sources terrestres a été préparé et sera présenté à la quatrième réunion intergouvernementale, qui se tiendra en novembre 2007.</p> <p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est est encore dans sa phase d'institutionnalisation. C'est pourquoi, tous les efforts ont été déployés en vue d'accélérer la ratification des instruments juridiques.</p> <p>Les institutions responsables de la protection de l'environnement ne sont dotées d'aucune compétence institutionnelle sur le thème de la mer et du littoral. Dans tous les pays, cela a constitué un obstacle à la ratification et à l'intégration des obligations légales au sein des politiques nationales.</p> <p>Les autorités et entreprises portuaires d'Amérique centrale ont récemment adopté un code de nature facultative intitulé «Code environnemental de bonne conduite à l'intention des ports ». Le Code s'inspire de la législation internationale pertinente dans ce domaine.</p>
<p>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales</p>	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est est partie à des accords de partenariat avec plusieurs organisations mondiales et régionales des secteurs public et privé.</p> <p>Depuis sa préparation et son lancement, le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est travaille en étroite coordination avec la Commission centroaméricaine pour l'environnement et le développement. Cette dernière, toute comme la COCATRAM, fait partie du Système centroaméricain d'intégration régionale.</p>
	<p>Les activités liées au Plan d'institutionnalisation du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est ont été menées avec l'appui financier de l'Agence suédoise pour le développement international, par l'intermédiaire du PNUE.</p> <p>La plupart des questions touchant aux plans de prévention et d'urgence en cas de pollution due aux hydrocarbures ont été abordées en partenariat avec le Centre d'activités régional REMPEITC-Carib. Les activités réalisées dans le cadre du Plan d'urgence régional ont été menées en association avec ARPEL (association privée), avec l'appui financier de l'Agence canadienne pour le développement international.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
	<p>Elles ont permis au Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est d'établir des relations étroites avec les autorités maritimes et portuaires, comme avec les entreprises portuaires, dont un certain nombre d'entreprises privées de la région comme la « Ocean Pollution Control » au Panama.</p> <p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est est partenaire du Programme des alliances de l'Union internationale pour la conservation de la nature.</p> <p>Les activités menées en 2006 dans le domaine des eaux usées produites par les villes côtières ont permis au Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est d'élargir sa base de partenaires du secteur public en y incorporant notamment plusieurs municipalités côtières et administrations responsables de la santé publique.</p> <p>En 2006, le Plan d'action et l'Institut de recherche tropicale Smithsonian, au Panama, ont établi un mécanisme de collaboration sur toutes les questions d'intérêt mutuel.</p> <p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est a signé un mémorandum d'accord avec le Programme mondial des espèces envahissantes en vue d'organiser un atelier de formation auquel participeront des experts nommés par les pays du Plan d'action, ainsi que des intervenants de langue espagnole représentant le Plan d'action pour les Caraïbes.</p> <p>Un mémorandum d'accord a également été signé avec « Nature Conservancy » et avec l'organisation non gouvernementale « Paso Pacífico ».</p> <p>Jusqu'à présent, ces accords de partenariat portent sur des activités spécifiques d'intérêt mutuel. Lorsque Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est sera plus solidement institutionnalisé et doté de ressources financières plus importantes, les partenariats devraient élargir le champ de leur coopération à des activités bénéficiant aux ressources marines et côtières en général.</p>
<p>4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles</p>	<p>Bien que n'en étant qu'à l'étape d'instauration et de consolidation de relations avec les organisations scientifiques de la région, le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est s'est efforcé de favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles.</p> <p>Les inventaires scientifiques et techniques nationaux ont servi de base à l'inventaire régional des sources terrestres de pollution marine. Les résultats de cette étude ont été partagés avec la Commission</p>

Orientations stratégiques	Résultats/progrès
	centroaméricaine pour l'environnement et le développement de manière à ce qu'ils soient présentés aux plus hautes autorités environnementales de la région et que puisse débiter l'élaboration de politiques sur ce sujet.
<p>5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour définir des objectifs régionaux communs</p>	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est constitue un mécanisme efficace de promotion des initiatives visant à préserver la diversité biologique et mettre en place des politiques régionales de conservation.</p> <p>La COCATRAM, en tant que point de contact de l'Organisation maritime internationale en Amérique centrale et du secrétariat du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est, s'est montrée très performante dans son rôle de promotion d'initiatives de conservation et de politiques en faveur des ressources marines et côtières en Amérique centrale.</p> <p>Au cours de l'année 2008, la COCATRAM devrait signer un mémorandum d'accord entre le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Est et la Commission centroaméricaine pour l'environnement et le développement portant sur des activités d'intérêt commun.</p>
<p>6. Définir et promouvoir une vision commune de la gestion intégrée et écosystémique</p>	<p>Conformément à la décision prise à la troisième réunion intergouvernementale en 2005, une évaluation des activités liées à la pêche, fondée sur une approche écosystémique, sera présentée aux pays, dans un processus incluant la participation des parties prenantes des secteurs public et privé. Il s'agit de la première initiative sur cette question fondamentale pour la région.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par l'Unité de coordination régionale du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest

Orientations stratégiques	Résultats / progrès
<p>1. Accroître la contribution des mers régionales au développement durable,</p>	<p>L'Unité de coordination régionale du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest, instaurée en 2005, s'est efforcée de travailler avec un éventail de parties prenantes dans la mise en œuvre du programme de travail du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest : différents ministères (environnement et ressources naturelles; affaires étrangères et commerce; affaires maritimes et pêche; transport, sécurité maritime et gardes-côtes; pêcheries; aménagement du territoire et infrastructures), des universités, des organisations non gouvernementales et des organisations à but non lucratif, ainsi que le public en général. Les activités réalisées dans le cadre du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest contribuent au développement durable de la région.</p>
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes sur les mers régionales</p>	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest étant placé sous la responsabilité des pays, il est peu à peu devenu un mécanisme régional autonome dont les pays membres ont une maîtrise croissante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque Etat membre accueille un Centre d'activités régional et finance les salaires de son personnel, la location de bureaux, ainsi que les coûts d'équipement. • Le Japon et la République de Corée fournissent un appui financier aux deux unités de coordination régionale situées à Toyama et à Busan, couvrant notamment les salaires, les locaux et les coûts d'équipement. • Les pays hôtes ont aussi la générosité de soutenir l'exécution de projets spécifiques, notamment ceux portant sur les déchets marins. Par exemple, la République de Corée et le Japon ont sponsorisé deux ateliers sur les déchets marins dans le cadre du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest, en 2006 et 2007 (chacun représentant un coût de 50 000 dollars); le Japon a versé une somme supplémentaire de 100 000 dollars en tant que contribution de contrepartie au Fonds d'affectation spéciale du Plan d'action. En 2007, la Chine et la Corée ont sponsorisé deux campagnes de nettoyage des plages (d'un montant de 50 000 et 70,000 dollars). Des projets nationaux sur les déchets marins sont également en cours d'exécution au Japon et en Corée. • Le Japon et la Corée cofinanceront (à hauteur d'environ 500 000 dollars) un projet sur les substances toxiques persistantes proposé par le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest et le Fonds pour l'environnement mondial.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les Etats membres du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest ont convenu, en principe, d'augmenter

Orientations stratégiques	Résultats / progrès
	<p>leur contribution annuelle de 315 000 à 500 000 dollars (la décision finale à ce sujet devrait être prise à la douzième réunion intergouvernementale en 2007).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la Stratégie de mobilisation des fonds du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest, des contacts sont établis avec les donateurs et partenaires éventuels. Par exemple, une proposition émise par la Russie sur la surveillance des immersions de déchets en mers est actuellement étudiée par une fondation japonaise
<p>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales sur la scène politique aux niveaux mondial, régional et national</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Unité de coordination régionale a mis au point une stratégie de sensibilisation publique dont les différentes composantes sont en cours d'exécution. Les principaux éléments de cette stratégie portent sur l'instauration de liens de collaboration étroits avec les partenaires éventuels; la création du site internet du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest (http://www.nowpap.org); la production de matériels de promotion du Plan d'action (brochures, affiches, stylos, calendriers, etc.); la participation aux campagnes et réunions à l'échelle locale et régionale; l'entretien de contacts directs avec la presse; et de nombreux autres sujets. En conséquence, depuis l'instauration de l'Unité de coordination régionale, les activités associées au Plan d'action ont été largement diffusées par la presse. Des brochures sur le Plan d'action ont été publiées en anglais et dans la langue de quatre des pays membres et ont été largement diffusées, tout comme l'ont été divers documents promotionnels. <p>Des relations étroites ont été développées avec les organisations et projets afférents de la région (dans l'ordre alphabétique) : le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation des sciences de la mer pour la Pacifique Nord (PICES), le Réseau de surveillance des dépôts d'acides en Asie orientale (EANET), la sous-commission de la Commission océanographique internationale pour le Pacifique occidental (IOC WESTPAC) et le Système mondial d'observation de l'océan pour la région asiatique (NEAR-GOOS). Des partenariats officiels ont été établis avec le Projet sur le grand écosystème marin de la mer Jaune du PNUD/FEM (YMLSE), le Partenariat PNUD/OMI/FEM de gestion environnementale des mers orientales (PEMSEA) et l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA.). Un certain nombre d'activités conjointes ont été réalisées, telles que le nettoyage des plages, l'organisation conjointe d'ateliers et la tenue de séminaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le personnel de l'Unité de coordination régionale et des centres d'activités régionaux s'est également consacré à la promotion du Programme sur les mers régionales en participant à des réunions régionales organisées par des partenaires comme le COBSEA, l'EANET, l'IAEA, le NEAR-GOOS, le NEASPEC, le partenariat OMI/PNUE/Bureau d'état à la mer, le PEMSEA et l'YMLSE. L'Unité de coordination régionale, représentant le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest, a activement participé à des

Orientations stratégiques	Résultats / progrès
	manifestations locales, prenant la forme de festivals, expositions, campagnes de nettoyage des plages, etc.
4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest termine actuellement la préparation du rapport sur « l'état de l'environnement marin dans la région du Pacifique Nord-Ouest ». Ce rapport (préparé sous la direction du Centre d'activités régional sur la pollution marine, l'un des centres d'activités régionaux du Plan d'action), aide les Etats membres du Plan d'action à identifier les questions prioritaires pour le milieu marin et à allouer les ressources disponibles en conséquence.</p> <p>En compilant les résultats des programmes de surveillance nationaux, le Centre d'activités régional sur la pollution marine a préparé deux documents de synthèse sur la déposition atmosphérique de contaminants et sur les apports fluviaux et directs de contaminants dans l'environnement marin et côtier. Deux autres centres d'activités régionaux du Plan d'action, le Centre d'activités régional spécialement chargé de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement des zones côtières et le Centre d'activités régional pour la préparation et les interventions en cas de catastrophe écologique en milieu marin ont préparé des rapports régionaux sur la prolifération d'algues nuisibles, l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans l'observation de l'environnement marin, la modélisation de la pollution par hydrocarbures et le nettoyage du littoral dans la zone géographique du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest.</p>
5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour définir des objectifs régionaux communs	<p>Depuis la mise en fonctionnement de l'Unité de coordination régionale du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest, des efforts ont été fournis en vue de se rapprocher des Conventions de Londres, Bâle et MARPOL. Le site internet du Plan d'action comporte des liens vers le site de ces conventions, leurs documents importants ont été distribués, et le personnel de l'Unité de coordination régionale a participé à plusieurs réunions organisées par ces conventions en vue d'établir des relations plus étroites et de promouvoir les activités actuelles du Plan d'action.</p>
6. Définir et promouvoir une vision commune de la gestion intégrée et écosystémique	<p>Le Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest a entrepris une série d'activités qui contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité régionale sur les déchets marins (MALITA). Ce projet a rencontré un grand succès et a été solidement appuyé par les pays membres du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest, comme par le Programme sur les mers régionales. Il a permis de recueillir puis d'analyser des données et des informations, d'élaborer une base de données sur les déchets marins, d'organiser des ateliers et des réunions à l'échelle régionale, de mener des campagnes de sensibilisation publique et de nettoyage, et de mettre au point des lignes directrices relatives à la surveillance dans différents secteurs d'activité.

Orientations stratégiques	Résultats / progrès
	<p data-bbox="741 161 1603 193">Un plan régional sur les déchets marins est en cours de préparation.</p> <ul data-bbox="689 201 2051 528" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="689 201 2051 344">• Synthèse régionale des apports fluviaux et directs de contaminants dans l'environnement marin. La synthèse a été réalisée à partir des rapports nationaux présentés par les pays membres du Plan d'action et distribuée à l'occasion de la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial en octobre 2006. <li data-bbox="689 352 2051 416">• Synthèse de la législation nationale en matière d'environnement. Ce document de synthèse a été actualisé par les Etats membres en 2006. <li data-bbox="689 424 2051 528">• Gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux. Ce projet, dirigé par le Centre d'activités régional sur la surveillance de la pollution, en collaboration étroite avec trois autres centres d'activités régionaux, a démarré en 2007. Des experts du PEMSEA devraient participer au projet dans l'avenir.

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par le secrétariat de la Commission OSPAR

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
<p>1. Contribution des mers régionales au développement durable</p>	<p>1. La Commission OSPAR poursuit ses efforts en faveur du développement durable de l'Atlantique Nord-Est. Cela se voit clairement dans la vision, la déclaration de mission et les valeurs centrales de l'OSPAR. Et cela se traduit par les objectifs ambitieux que s'est fixée l'OSPAR dans le cadre de stratégies thématiques, ainsi que l'approche graduelle très articulée qu'elle a adoptée pour les mettre en œuvre et garantir leur viabilité.</p> <p>2. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements ministériels définis dans les stratégies thématiques de 2003 sont évalués par le Programme conjoint d'évaluation et de surveillance continue de l'OSPAR. Sur la base de ce programme, les Parties contractantes coopèrent en vue de faire progresser les connaissances scientifiques, qui forment le pilier de tout dispositif de gestion du milieu marin. Les activités menées dans le cadre du Programme conjoint d'évaluation et de surveillance continue de l'OSPAR comprennent l'exécution de programmes collaboratifs de suivi, la mise au point de procédures d'assurance de qualité et d'instruments d'évaluation, et la réalisation d'évaluation de la qualité, notamment l'évaluation de l'efficacité des mesures. Les données scientifiques sont recueillies régulièrement par le Programme exhaustif de surveillance continue de l'atmosphère, l'étude exhaustive des apports fluviaux et des rejets directs, et le Programme coordonné de surveillance continue de l'environnement de manière à mesurer les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs fixés par les stratégies. Une assistance technique appuie ces initiatives. Ainsi, par exemple, l'évaluation des données recueillies par le Programme coordonné de surveillance continue de l'environnement, réalisée en 2007, a confirmé une tendance générale vers la baisse de certains métaux, notamment les HPA, les PCB et les TBT, dans le biote de l'Atlantique Nord-Est. Jusqu'à présent, l'OSPAR s'est relativement peu préoccupée des implications sociales des politiques environnementales, mais une plus grande attention sera prêtée dans l'avenir à l'équité au sein de la société et à la qualité de la vie.</p>
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes sur les mers régionales</p>	<p>3. Pour appliquer les obligations générales de la Convention OSPAR (à savoir atteindre un développement durable), l'OSPAR adopte des décisions juridiquement contraignantes. Ces dernières, tout comme les recommandations de l'OSPAR, ont servi de base à un certain nombre de législations et mesures d'application prises dans d'autres forums (par exemple, la législation sur les substances dangereuses en Europe) et ont suscité un investissement considérable de la part du secteur industriel (notamment la réduction de la teneur en hydrocarbures de l'eau de production). Au cours de la période 2004 – 2007, les décisions de l'OSPAR ont porté sur le système obligatoire et harmonisé de contrôle de l'utilisation des</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>produits chimiques en offshore et de réduction de leurs rejets, les différents aspects du contrôle dans le secteur du chlorure de vinyle et le contrôle du stockage des flux de dioxyde de carbone. Les recommandations adoptées pendant cette même période ont concerné le format des comptes-rendus sur les substances chimiques, les dispositifs de gestion de l'eau de production et des déblais de forage, ainsi que les objectifs environnementaux applicables aux rejets de substances chimiques. La valeur ajoutée des programmes sur les mers régionales comprend également les initiatives de nature facultative. Par exemple, dans le cadre de la Stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast pour l'Europe du Nord-Ouest, une initiative régionale provisoire faisant suite à la Convention pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast des navires, l'OSPAR finalise en ce moment l'élaboration de lignes directrices volontaires sur la gestion des eaux de ballast à l'intention des navires entrant dans la zone maritime de l'OSPAR.</p> <p>4. L'efficacité des programmes sur les mers régionales repose sur une gestion souple. Les efforts déployés par l'OSPAR ont donc évolué, passant par exemple de la formulation de mesures visant à réduire les rejets de substances chimiques en provenance de sources ponctuelles à la protection et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité dans le cadre de l'Annexe V de la Convention. Cette évolution reflète le succès qu'a remporté l'OSPAR dans ses efforts de lutte contre la pollution due aux substances chimiques, tout comme celui des législations européennes récentes s'inspirant du modèle fourni par l'OSPAR s'agissant de cet aspect des travaux réglementaires. Dans ce contexte, l'évaluation de l'impact causé par les activités de l'homme (telles que le dragage, le bruit, etc.) recouvrent aussi une grande importance. De plus, il est largement reconnu que les menaces émergentes, notamment l'adaptation au changement climatique, vont probablement se traduire par une révision des priorités d'ici à la réunion ministérielle de l'OSPAR en 2010.</p> <p>5. L'OSPAR a admis qu'il était nécessaire de collaborer plus étroitement avec les autres conventions régionales pour faciliter l'adoption d'une approche conjointe de la gestion des eaux européennes, examiner la possibilité d'établir des liens avec les pays tiers en ce qui concerne la haute mer, et favoriser de meilleures relations avec les organisations régionales de gestion de la pêche et l'Organisation maritime internationale. En outre, l'OSPAR a démontré sa volonté politique de transférer les connaissances (notamment d'établir un lien avec la Convention d'Abidjan sur des sujets tels que l'évaluation environnementale stratégique) et accueille avec satisfaction l'idée de travailler avec le PNUE sur le thème des déchets marins, dans le cadre du Mémoire d'entente à venir.</p>
3. Améliorer la visibilité et l'impact	6. Durant la période considérée, la proposition de directive européenne « Stratégie pour le milieu marin » a constitué un évènement de première importance pour l'OSPAR (comme pour les autres mers régionales

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
<p>politique des mers régionales</p>	<p>européennes). Les problèmes éventuels que cela peut poser pour l'OSPAR concernent le manque de clarté autour du concept de « bon état écologique », l'application de la directive européenne aux Etats côtiers membres de l'OSPAR et, dans une moindre mesure, aux pays faisant partie de la Zone économique européenne, ainsi que la proposition d'adopter des frontières administrative plutôt que scientifiques, le risque d'une intégration insuffisante des aspects spatiaux, législatifs et transversaux; l'idée suggérée de fournir des efforts de suivi (contaminants et biodiversité) supplémentaires (et onéreux) en fixant des objectifs précis et mesurables plutôt que des orientations, à l'image du système adopté par l'OSPAR, et la perspective de « renationaliser » la responsabilité, au risque de donner aux organisations multilatérales un rôle superflu.</p> <p>7. Sur la base de ces préoccupations, l'OSPAR est intervenue lors d'une audience sur la directive européenne au Parlement européen en 2006, défendant les avantages d'une approche à l'échelle régionale. Le texte parachevé de la directive « Stratégie pour le milieu marin » présente de façon plus claire le rôle des conventions sur les mers régionales. La chancelière allemande, Madame Angela Merkel, a fait allusion, dans son discours du 2 mai 2007 à la Conférence de Brême sur la future politique maritime de l'Union européenne, au « rôle prépondérant de la coopération internationale en matière de politiques maritimes » et, dans le cadre de cette coopération, « au rôle absolument indispensable » de l'OSPAR et de l'HELCOM. Un élément clé de la participation à la stratégie européenne pour le milieu marin est donc de tirer le meilleur parti des forums régionaux d'expertise, d'atteindre les objectifs prioritaires avec les ressources disponibles et de ne pas reproduire les efforts déjà fournis. Le 19 avril 2007, à Berlin, les experts participant à l'atelier européen intitulé « Compte à rebours 2010 pour les écosystèmes marins » ont réitéré le rôle substantiel des conventions sur les mers régionales (www.countdown2010.net).</p> <p>8. La contribution de l'OSPAR à la coopération internationale prend la forme d'accords bilatéraux, entre autres avec l'HELCOM, l'Accord de Bonn et l'Organisation maritime internationale. L'OSPAR participe également de façon active aux travaux menés par la Convention de Londres, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est, le Plan d'action mondial, le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, et la Directive cadre sur l'eau. La participation des parties prenantes est garantie par un dialogue avec les organisations ayant le statut d'observateur et leur contribution aux travaux, ainsi que par des initiatives spécifiques, telles que l'atelier récemment organisé sur la participation des parties prenantes dans l'établissement des aires marines protégées. L'OSPAR est tout à fait consciente, toutefois, que l'importance de la visibilité externe a été sous-estimée dans le passé. Une Stratégie de communication récemment approuvée vise à améliorer la communication vers l'extérieur,</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	faciliter la compréhension des documents scientifiques et techniques par une audience plus large et offrir une plateforme permettant de diffuser des messages politiques.
4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles	<p>9. La force centrale de l'OSPAR réside dans l'intégrité scientifique sur laquelle repose l'élaboration des politiques. Le prochain Bilan de santé de la zone maritime OSPAR (QSR 2010) répercutera les séries de données de suivi à long terme, recueillies notamment dans le cadre du RID, du CAMP, et du CEMP. Ce bilan permet de regrouper un ensemble complet d'évaluations et représente le point de référence des politiques à formuler au cours de la prochaine décennie. Il pourra également, dans la mesure du possible, constituer l'évaluation initiale requise par la Directive « Stratégie pour le milieu marin ». Les relations qu'entretient l'OSPAR avec le Conseil international pour l'exploration de la mer jouent un rôle essentiel dans cette démarche. Les évaluations, les comptes-rendus annuels sur la mise en œuvre des mesures OSPAR, les documents d'orientation, les documents de travail, les bases de données, les manuels d'utilisation et autres manuels sont ajoutés au site Internet de l'OSPAR et mis à jour tous les ans.</p> <p>10. La diminution des fonds alloués à la recherche scientifique et aux activités de suivi risque fort de compromettre les efforts fournis par les Parties contractantes et suscite une inquiétude générale. Les gouvernements sont confrontés à des demandes concurrentes sur les ressources : s'agissant de la protection du milieu marin, il s'agit d'un obstacle à l'approche holistique si les ressources ne sont pas préservées.</p>
5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour définir des objectifs régionaux communs	<p>11. Outre les objectifs régionaux communs mentionnés, la plateforme consensuelle qu'offre la Convention OSPAR a débouché sur des résultats stratégiques majeurs. Par exemple, la nécessité de réduire les émissions de dioxyde de carbone est devenue un enjeu mondial. En 2007, l'OSPAR a convenu d'un ensemble de mesures visant à permettre la séquestration et le stockage du carbone dans les formations géologiques en dessous des fonds marins. Dans ce contexte, le rôle de l'OSPAR n'est pas d'autoriser le stockage du carbone, mais de mettre en place les règles applicables à cette activité en vue de garantir qu'elle ne nuise pas au milieu marin, et notamment de prévenir le stockage du carbone sur la colonne d'eau ou sur les fonds marins. Il s'agit d'une démarche pragmatique de grande importance au sein du groupe de mesures visant à surmonter l'enjeu du changement de climat et de l'acidification des océans. Cette activité démontre clairement l'importance pour l'OSPAR de poursuivre sa démarche créative et son élan politique (notamment par le biais des conférences ministérielles), ainsi que de définir et énoncer toute une gamme de valeurs, lui donnant un rôle allant au-delà de celui de simple organe d'application de la Stratégie européenne pour le milieu marin.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>12. A cet égard, la superficie et la diversité de la zone maritime d'OSPAR peut dans certains cas poser des difficultés. Le Bilan de santé 2000 a abordé ce problème en identifiant les priorités dans les différentes sous-régions de la zone OSPAR. Parallèlement, on sait que la lenteur des progrès est un risque inhérent à la recherche de consensus (le réseau des aires protégées de l'OSPAR ne représente que 1% de sa zone maritime) et qu'il peut arriver qu'un accord représente le plus petit dénominateur commun (l'impact de certains radionucléides est actuellement remis en cause par plusieurs Parties contractantes à l'OSPAR)</p>
<p>6. Définir et promouvoir une vision commune de la gestion intégrée et écosystémique</p>	<p>13. L'OSPAR est le chef de file mondial pour ce qui est de l'application de l'approche écosystémique. Par exemple, l'application de la Procédure commune de détermination de l'état d'eutrophisation des zones marines de l'OSPAR entraînera une deuxième classification des zones à problème en 2008. Dans les domaines des produits dangereux et de la radioactivité, des efforts sont fournis en vue de faire cesser les rejets, les émissions et les pertes. Les travaux relatifs aux impacts non polluants sur le milieu marin ont examiné les effets cumulatifs et l'importance de la planification spatiale marine. Une série d'Objectifs de qualité de l'environnement (EcoQOs) définira les indicateurs de succès.</p> <p>14. En ce qui concerne les partenariats sur les mers régionales, l'OSPAR doit confronter un certain nombre de barrières sectorielles, notamment l'absence de compétence en matière d'application des mesures d'aménagement de la pêche. Il est important de parvenir à un équilibre entre la flexibilité et l'obligation. A cette fin, l'OSPAR admet qu'il sera peut-être nécessaire de modifier les structures de travail de façon à refléter avec plus de cohérence les questions transversales.</p> <p>En outre, 40% de la zone de la Convention OSPAR peut être classé comme appartenant à la haute mer, ce qui crée des défis et des opportunités tout à fait spécifiques à la Convention.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA)

Contexte

L'approche suivie par la PERSGA pour la mise en œuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales (2003-2007) repose sur trois mécanismes. Premièrement, le renforcement des activités dans le cadre des programmes à long terme qui existent déjà et dont les objectifs sont conformes aux Orientations stratégiques – par exemple, les programmes, les réseaux régionaux et la coordination en matière de surveillance continue et de gestion intégrée des zones côtières. Deuxièmement, la réorientation de certaines activités de programme en vue d'intégrer les Orientations stratégiques dans leurs objectifs – par exemple, le Programme annuel de formation. Troisièmement, la conception et le lancement de nouveaux programmes mettant en exergue les Orientations stratégiques dans les principaux objectifs – par exemple, le Programme d'activités de terrain, qui porte sur des projets à court terme conçus spécifiquement par la PERSGA pour la mise en pratique des Orientations stratégiques à l'échelon régional.

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
1. Accroître la contribution au développement durable	<p>L'approche globale de la PERSGA consiste à intégrer les questions environnementales dans les principales activités socio-économiques, en renforçant les capacités des pays membres de l'organisation pour l'examen des aspects les plus urgents de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), y compris le développement de la capacité d'élaborer des instruments économiques et des mécanismes financiers à utiliser pour une telle gestion.</p> <p>A travers son <i>Plan d'action stratégique (1999-2005)</i>, son <i>Cadre opérationnel (2006-2010)</i> et sa <i>Stratégies intégrée et Plan d'activité (2004-2014)</i>, la PERSGA a mis l'accent sur le développement de programmes correspondant aux mandats définis dans les Objectifs du Millénaire pour le développement et dans le programme Action 21. La PERSGA œuvre à la réalisation de divers objectifs du Sommet mondial pour le développement durable, notamment pour reconstituer les stocks de poissons surexploités et enrayer les pratiques de pêche destructrices, freiner la perte globale de biodiversité, promouvoir des modes de consommation et de production viables, selon des approches scientifiques et couvrant tout le cycle de vie, et encourager des activités socio-économiques viables à long terme telles que le tourisme durable – qui s'inscrivent dans un cadre de gestion intégrée des zones côtières.</p> <p>Le Programme annuel de formation de la PERSGA pour la période 2004-2007 était destiné à assurer la formation en cours d'emploi dans plusieurs domaines contribuant au développement durable. Une attention particulière a été accordée aux questions prioritaires et émergentes recensées dans la région, en ce qui concerne le savoir-faire technique nécessaire pour appuyer les stratégies de développement durable. Les</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>ateliers de formation en cours d'emploi organisés en 2006/2007 ont porté essentiellement sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux usées dans les villes côtières (Djedda, mai 2007); • Enquêtes de référence sur les espèces envahissantes dans les ports (Hurghada, mai 2007); • Evaluation des stocks de poissons (Djedda, avril 2007); • Education à l'environnement pour un développement durable (Amman, janvier 2007); • Gestion intégrée des zones côtières et tourisme durable (Hurghada, décembre 2006); • Evaluation de l'impact environnemental des projets de développement (Soudan et Yémen, juin 2006); • Inspections environnementales (Djedda, mars 2006).
	<p>Le Programme d'activités de terrain a porté notamment sur la poursuite de plusieurs projets lancés dans les Etats membres au cours de la période 2006-2007 en vue d'appuyer et d'améliorer l'approche du développement durable, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et amélioration de la planification pour la gestion intégrée des zones côtières dans les Etats riverains de la mer Rouge (Soudan); • Appui à la planification locale de la gestion côtière dans les régions d'Asir et de Jizan (Arabie saoudite); • Développement durable du tourisme de plongée à Djedda (Arabie saoudite); • Reconstitution et gestion durable de stocks de concombre de mer surexploités (Yémen); • Education et sensibilisation à l'environnement pour le développement durable (Jordanie, Djibouti). <p>L'une des initiatives visant à améliorer le développement durable et la gestion côtière est le Projet de gestion intégrée des zones côtières du Soudan – Etat riverain de la mer Rouge – dont la PERSGA assure l'exécution avec le concours d'un consortium constitué du gouvernement de l'Etat riverain et de partenaires locaux et internationaux. En mars 2006, la PERSGA a organisé une table ronde intitulée « Partenariat pour le développement durable de la côte de la mer Rouge au Soudan ». Cette rencontre a réuni divers acteurs et experts nationaux pour élaborer un cadre de mise en œuvre du programme de gestion intégrée des zones côtières au Soudan. Les travaux ont abouti à la création en janvier 2007, à Port Soudan, d'un office chargé officiellement de la gestion intégrée des zones côtières. Cette structure placée sous la tutelle de l'Etat riverain fait fonction de secrétariat pour la coordination et le déploiement des activités de gestion intégrée le long de la côte soudanaise.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes pour les mers régionales</p>	<p>La PERSGA a élargi le champ d'application et les mandats de la Convention de Djedda (1982), ainsi que de son Plan d'action et du texte (ci-joint) du <i>Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nocives</i>. Fidèles à leurs engagements, les Etats membres ont ratifié deux protocoles additionnels en 2005, à savoir : le <i>Protocole relatif à la conservation de la biodiversité et à l'établissement d'un réseau d'aires protégées dans la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden</i> et le <i>Protocole relatif à la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres dans la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden</i>.</p> <p>La PERSGA a pu amener les donateurs internationaux à contribuer au financement de ses activités régionales. Elle cherche actuellement à mettre au point une stratégie de financement qui permette d'accroître l'apport des Etats membres et de définir un cadre de mobilisation de ressources auprès des sources extérieures. Par ailleurs, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la participation élargie des parties prenantes aux projets et à la prise de décision, les programmes de la PERSGA s'assurent l'appui dont ils ont besoin sur le terrain pour demeurer efficaces à long terme. La PERSGA insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la législation nationale et les mécanismes d'application (établis en conformité avec le cadre réglementaire régional) soient dûment mis en place pour appuyer ses objectifs de gestion et de protection du milieu côtier. Ces actions concourent par conséquent aux objectifs des chapitres 37 et 33 du programme Action 21, intitulés respectivement « <i>Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement</i> » et « <i>Ressources et mécanismes financiers</i> ».</p>
<p>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des programmes pour les mers régionales</p>	<p>La PERSGA a également renforcé les partenariats et les accords qui la lient notamment aux organisations et institutions internationales, régionales et nationales suivantes : FEM, Banque mondiale, ICRAN, FAO, Ligue arabe, CEDARE, ISESCO, PNUE, OMI et Commission européenne. Elle a en plus conclu des mémorandums d'accord avec les organismes suivants : ALECSO, UNESCO-COI, ROPME, PNUE et PNUE/BRAO, CAMRE, CEDARE, PNUE/Plan d'action pour la Méditerranée et ISESCO. En outre, la PERSGA cherche à établir un mémorandum d'accord avec l'OMI pour la surveillance de l'état des ports dans ses pays membres. Sa participation officielle en qualité d'observateur au Sommet mondial pour le développement durable a grandement rehaussé son profil et la visibilité de ses initiatives régionales. Elle a participé aussi à la trente-quatrième session du Groupe d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) (mai 2007, Paris) et à la réunion du Centre régional pour les activités d'hygiène de l'environnement (CEHA) (septembre 2007, Amman).</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>A travers l'organisation conjointe de plusieurs ateliers de formation, la PERSGA a promu la collaboration avec plusieurs organisations régionales telles que l'ISESCO et l'OHI, et établi de nouveaux partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales et instituts publics. Les projets communs concernant les activités sur le terrain ont également contribué à renforcer les partenariats avec les correspondants et les organisations nationales. Le fait que les ateliers régionaux de formation soient accueillis à tour de rôle par tous les Etats membres renforce le processus d'appropriation de l'organisation régionale par les pays. Le Programme d'activités de terrain comporte des projets à court terme qui sont choisis sur la base des priorités et des exigences nationales et pourra être mis en œuvre dans les différents Etats membres, ce qui favorise davantage l'appropriation.</p>
<p>4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles ainsi que la participation, l'éducation et la sensibilisation du public</p>	<p>La PERSGA s'est attachée à développer les capacités pour la collecte et l'évaluation des données et à améliorer la compréhension au niveau régional des questions qui concernent, par exemple, la biodiversité et les stocks de poissons. Le système intégré de gestion de l'information (SIGI) de l'organisation permet aussi d'améliorer l'accessibilité et la capacité d'analyse de l'information, et de choisir par conséquent les meilleures possibilités d'action.</p> <p>La PERSGA a établi un processus périodique d'évaluation du milieu côtier et marin au sein de la région. Le premier Rapport sur l'état du milieu marin a été publié vers la fin de 2006. Les prochains seront produits sur une base triennale. Cette publication fournit une évaluation analytique de l'état de l'environnement et notamment des pressions, des impacts et des mesures de riposte, ainsi que des recommandations pour la formulation des politiques, des scénarios et des prévisions, sur la base d'analyses de situation ou de tendance. La PERSGA élabore actuellement de nouvelles lignes directrices pour l'établissement du rapport national sur l'état du milieu marin. Ces lignes directrices prendront en compte les lacunes et les recommandations thématiques indiquées dans le Processus périodique d'évaluation mondiale, ainsi que d'autres questions qui se font jour.</p>
	<p>La participation élargie des parties prenantes – pouvoirs publics, secteur privé, organisations locales et internationales, institutions d'enseignement et de recherche et représentants des collectivités locales – au processus de prise de décision est un principe fondamental qui oriente l'action de la PERSGA, et qui sous-tend le besoin d'assurer l'efficacité de la gestion intégrée des zones côtières. A l'appui des objectifs du chapitre 40 (« <i>L'information pour la prise de décisions</i> ») et du chapitre 8 (« <i>Intégration du processus de prise de décisions sur le développement et l'environnement</i> ») d'Action 21, le programme des Projets de participation communautaire (PPC) de la PERSGA offre des subventions et des petits crédits. Ces mécanismes de financement des projets de petite de moyenne envergure sont accompagnés de la</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>familiarisation pratique avec d'autres options possibles et viables pour l'utilisation des ressources marines. Les projets considérés accordent un rang de priorité élevé à la prise de décision participative, au renforcement des institutions de gouvernance locales et à la parité entre les sexes. Les projets de participation communautaire ont porté sur des activités telles que l'exploitation durable des stocks de langouste au Yémen, les initiatives en matière de tourisme durable en Jordanie, la gestion collective des aires marines protégées (AMP) au Soudan. En outre, la PERSGA a fait entreprendre une étude sur le terrain pour jauger la participation des collectivités à la gestion intégrée des zones côtières dans les régions d'Aqaba (Jordanie) et d'Aden (Yémen). Cette étude a permis d'analyser le niveau de participation du public et son incidence sur les moyens de subsistance des habitants des localités concernées. Les principaux objectifs de l'étude étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer l'efficacité des plans de gestion intégrée des zones côtières pour le renforcement de la bonne gouvernance et de la participation du public, et vérifier l'existence éventuelle d'un cadre législatif régissant la participation du public; • Recommander des pratiques optimales pour la participation du public à la gestion intégrée des zones côtières dans la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden, ainsi que l'outil le plus efficace pour la mise en œuvre du mécanisme de participation du public; • Examiner la contribution éventuelle des plans de gestion intégrée des zones côtières de la réduction de la pauvreté et au renforcement de la croissance économique et du partenariat mondial, en étudiant la mesure dans laquelle les pratiques actuelles améliorent les moyens de subsistance des parties prenantes concernées, à savoir les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'industrie. <p>L'action menée par la PERSGA pour sensibiliser, mobiliser et impliquer le public est conçue pour faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et activités de l'organisation. Ces activités ont contribué de façon déterminante à affermir la prise de conscience des problèmes de l'environnement, de même qu'à stimuler le processus d'appropriation locale (principalement à travers les PPC) et à promouvoir l'éducation à l'environnement. Elles ont joué un rôle-clé pour rehausser l'image de marque de la PERSGA aux niveaux national et international. Pour faire connaître ses activités de protection de l'environnement et amener le public à apprécier les richesses du milieu côtier et marin de la région, l'organisation a produit divers matériels et publications, dont le bulletin de liaison al-Sanbouk, des affiches, des brochures et un document vidéo intitulé « Red Alert ».</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>Pour ce qui est des initiatives concernant l'éducation, la PERSGA veille à harmoniser ses activités avec celles de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), ainsi qu'à respecter ses engagements à l'égard des recommandations issues de la Déclaration islamique, de la Déclaration du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable. Ce faisant, l'organisation entend se joindre aux efforts déployés sur le plan international pour réorienter le rôle de l'éducation dans le cadre du programme d'action pour la durabilité.</p>
	<p>L'action de la PERSGA dans le domaine de l'éducation repose sur l'utilisation de divers outils documentaires destinés à renforcer à la fois les aptitudes des apprenants et les capacités des enseignants. Son <i>Initiative sur l'éducation pour la durabilité (RIEFS) des ressources marines et côtières</i> vise, entre autres objectifs, à établir le processus de l'Education pour la durabilité dans toute la région. La PERSGA a conclu tout récemment un accord avec l'Université de sciences appliquées al-Balqa d'Aqaba (Jordanie) pour le lancement d'un projet pilote de ce processus, qui s'étendra à terme à l'ensemble de la région.</p> <p>Les activités de terrain menées actuellement pour la sensibilisation à l'environnement sont basées sur des instruments et des outils que l'organisation a établis au préalable au sein de la région. Ces ressources comprennent notamment les versions imprimées et en ligne du manuel « <i>Because I care – An Environmental Education Learning Supplement – EELS</i> », qui est adapté aux besoins des élèves du niveau de l'enseignement secondaire ou des enseignants qualifiés, selon le cas; un réseau de 150 clubs environnementaux scolaires répartis dans les Etats membres; et un guide pour la création des clubs environnementaux scolaires qui décrit les différentes étapes à suivre pour créer et gérer un club, en plus d'un manuel didactique à l'usage des enseignants, intitulé « Clubs environnementaux scolaires et activités extrascolaires ».</p>
<p>5. Faire en sorte que les programmes pour les mers régionales servent plateforme pour définir des objectifs régionaux communs</p>	<p>La PERSGA a inauguré officiellement en 2006 à Hurghada (Egypte) le MEMAC (Centre d'assistance mutuelle en cas d'urgence dans le milieu marin), qui a été créé pour faciliter la mise en œuvre d'un plan d'action régional pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures, coordonner les interventions d'urgence dans ce domaine et veiller au respect rigoureux des conventions pertinentes de l'OMI dans la région.</p> <p>La PERSGA a également créé le MERSA (Médias au service de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden), qui est conçu comme un réseau régional de journalistes faisant office de correspondant principal de l'organisation et appuyant la diffusion de l'information sur l'environnement à travers toute la</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>région.</p> <p>Par ailleurs, la PERSGA a sélectionné et formé des spécialistes nationaux et régionaux pour constituer des équipes thématiques, ou mis sur pied des groupes de travail qui reçoivent une formation pour acquérir les compétences techniques requises dans les domaines d'intervention prioritaire de l'organisation. Des groupes de travail ont ainsi été créés dans les domaines suivants : sensibilisation du public, éducation pour le développement durable, recherche scientifique et surveillance, habitats et biodiversité (y compris les tortues, les mangroves, les récifs coralliens et les oiseaux marins), ressources biologiques marines, aires marines protégées, protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, polluants organiques persistants, pollution due à la navigation et aux activités maritimes, renforcement des capacités et gestion intégrée des zones côtières. L'organisation s'est appuyée sur son statut de structure régionale pour assurer sa participation à un grand nombre de conférences et de forums internationaux de premier plan.</p>
<p>6. Définir et promouvoir la gestion intégrée</p>	<p>A ce jour, la PERSGA a lancé et développé de multiples initiatives couronnées de succès pour la gestion intégrée des zones côtières, tant au niveau régional qu'à l'échelon national. En raison de ses résultats positifs et de son efficacité dans ce domaine, elle a été choisie par la Ligue arabe comme agent d'exécution des projets de gestion intégrée des zones côtières pour l'ensemble de la région arabe, et non plus seulement pour la zone couverte par l'organisation. Ce choix honore la PERSGA et atteste la valeur de ses programmes et activités de gestion des espaces côtiers.</p> <p>Conformément aux objectifs du chapitre 17 – « <i>Protection des océans et de toutes les mers, y compris les mers fermées et semi-fermées, et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques</i> » – d'Action 21, la PERSGA a mis en œuvre et continue de suivre un certain nombre de projets destinés à renforcer la gestion au sein de la région, qui sont fondés sur les principes de la gestion intégrée des zones côtières et l'approche écosystémique. Qui plus est, elle a créé un réseau de 12 aires marines protégées dans la région, et établi un plan directeur régional servant de cadre pour l'aménagement des parcs et la protection de la diversité biologique. Ce plan directeur est conforme aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (1992) et produit des résultats comparables à ceux de diverses autres mers régionales, dont les Caraïbes et la Méditerranée.</p> <p>Le plan directeur régional été complété par la suite par des plans directeurs locaux, assortis de lignes directrices en matière de gestion, pour quatre grandes aires marines protégées à Djibouti, au Yémen et au Soudan. En outre, grâce à son Programme pour l'habitat et la biodiversité, la PERSGA a élaboré des plans d'action nationaux relatifs à la gestion des récifs coralliens, des tortues, des mangroves et des oiseaux</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>marins dans chacun de ses sept Etats membres.</p> <p>Le Manuel de la PERSGA pour la gestion et la planification intégrées des zones côtières dans la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden est un précieux outil pour orienter les programmes de gestion côtière au sein de la région. Cet ouvrage publié en 2006 en arabe et en anglais préconise une approche pragmatique pour les programmes de gestion côtière et présente des études de cas pratiques tirées de la région et correspondant à ses différents chapitres.</p> <p>Selon un principe général qui sous-tend l'ensemble de ses programmes, la PERSGA prévoit la formation en cours d'emploi dans toutes ses activités de gestion côtière. Elle a organisé de multiples programmes de formation à travers toute la région, sur des thèmes spécialisés intéressant la gestion intégrée des côtes (telle la résolution des conflits au Soudan). Elle assure notamment une formation de base pour ses Etats membres, à travers un programme d'échanges avec le Partenariat pour la gestion environnementale des mers d'Asie orientale (PEMSEA), qui a démarré en 2004. L'atelier de formation à la gestion côtière intégrée [23] a réuni 25 participants venant de 11 pays de la région et d'Asie orientale. Les travaux de la rencontre et les descentes sur le terrain ont permis aux participants de se familiariser avec les considérations pratiques et les meilleures approches concernant la mise en œuvre des programmes de gestion intégrée des zones côtières.</p> <p>La PERSGA a réalisé des activités types du processus de gestion intégrée des zones côtières au Yémen, à Djibouti et au Soudan. Ces activités étaient calquées sur un modèle régional mis au point par la PERSGA et adapté aux réalités particulières de ses Etats membres. Toutes les activités types se sont déroulées suivant une approche participative intégrant tous les acteurs intéressés de chacun des pays. Elles ont abouti à l'élaboration et à l'adoption d'un plan national de gestion intégrée des zones côtières pour chacun des pays concernés.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par le Programme pour les mers d'Asie du Sud

Orientations stratégiques	Résultats / Progrès
<p>1. Accroître la contribution des mers régionales au développement durable en consolidant à tous les niveaux – local, national, régional, mondial – les partenariats avec les parties prenantes des secteurs pertinents – social, économique, environnemental – et en renforçant l'exécution des mandats pour les mers régionales, comme contribution majeure à la mise en œuvre du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et des objectifs et cibles associés à la Déclaration du Millénaire.</p>	<p>Le Programme pour les mers d'Asie du Sud a apporté une contribution appréciable aux actions visant à atteindre les objectifs et cibles associés à la mise en œuvre du Plan d'application de la Déclaration du Millénaire, à travers ses différentes interventions qui portent sur la biodiversité, les changements climatiques, la pollution marine provenant de sources situées à terre, la gestion des déchets – y compris des débris marins, la gestion intégrée des zones côtières, les initiatives concernant les récifs coralliens et les activités relevant des diverses conventions.</p> <p>Jusqu'à présent, les principaux collaborateurs ont été en grande partie des organismes rattachés au système de l'ONU (PNUE, OMI, UNESCO, UNCRD, Programme d'action mondial, etc.), les correspondants concernés des Etats membres, l'Union européenne, la NORAD, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et divers organismes intervenant dans le domaine des récifs coralliens (ICRI, GCRMN, UICN, IMM et CORDIO). Il y a eu aussi des activités de coopération avec TRAFFIC INTERNATIONAL et l'Institut royal belge de sciences naturelles.</p> <p>Des liens de collaboration ont été établis avec des ONG locales, nationales et régionales, et des actions concertées sont menées actuellement avec le Centre pour l'éducation à l'environnement (CEE - Inde), Development Alternatives (Inde), le Centre bangladais d'études avancées (BCAS - Bangladesh), l'Institut de recherche sur les stratégies de développement durable (SDPI - Pakistan), le Centre de recherche-action pour le développement environnemental, scientifique et social (CARESS - Inde) dans les domaines considérés.</p> <p>Le Programme collabore étroitement avec le secteur privé et bénéficie du soutien d'ABANS International et de la Standard Chartered Bank pour ses actions de sensibilisation du public.</p> <p>Des efforts ont été déployés pour élaborer des projets en collaboration avec l'Institut norvégien de recherches hydrologiques (NIVA), le Groupe du FEM chargé des polluants organiques persistants qui est basé à Nairobi et la Division des affaires océaniques et du droit de la mer (DOALOS) du Secrétariat de l'ONU.</p>
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes pour les mers régionales en responsabilisant davantage les pays concernés, en incorporant les dispositions des Conventions et Protocoles sur les mers régionales dans la législation nationale, en encourageant</p>	<p>Diverses activités se sont déroulées dans les pays membres, pour le renforcement des capacités à travers l'élaboration et le développement d'un plan d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures en Asie du Sud ainsi que pour l'application de la convention MARPOL 73/78 qui a servi de cadre pour l'élaboration de ce plan, par le biais de consultations et de deux réunions régionales des pays membres concernés. Le processus a été animé par le Programme pour les mers d'Asie du Sud, mais après la</p>

Orientations stratégiques	Résultats / Progrès
<p>le respect de ces instruments, en mettant en place des mécanismes d'application, en faisant appel à la participation de la société civile et du secteur privé, en développant les capacités, en prenant des dispositions financières nationales et internationales viables, et en établissant des procédures d'évaluation si nécessaire.</p>	<p>ratification formelle du plan, son appropriation et sa mise en œuvre incomberont entièrement aux pays, et le Programme jouera le rôle de centre de liaison régional.</p> <p>L'établissement de projets au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été amorcé.</p> <p>Il y a eu également un programme de sensibilisation en milieu scolaire réalisé conjointement avec le gouvernement sri lankais, le Réseau environnemental des jeunes de l'Asie du Sud (SAYEN) et le Centre pour l'éducation à l'environnement (Inde), en vue d'éduquer et de sensibiliser les jeunes à l'aide d'affiches et de concours d'essais et de peinture sur le thème des changements climatiques et de la biodiversité, en mettant l'accent particulièrement sur les questions concernant le milieu marin. Pour la première fois, le Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud (SACEP) a pu obtenir qu'une décision soit prise à la huitième Conférence des Parties à la Convention de Bâle, tenue en décembre 2006 à Nairobi, pour créer un centre régional de cette convention dans la région de l'Asie du Sud.</p> <p>Dans le cadre de l'éducation et de la sensibilisation du public au titre du Programme relatif aux détritrus marins, des campagnes de nettoyage des côtes sont organisées régulièrement depuis 2006. Les plus importantes de ces opérations sont celles qui se déroulent en Inde chaque année, avec la participation du service national de surveillance côtière, du Ministère des sciences de la Terre et de l'Institut national de technologies océanographiques, ainsi que de diverses universités, grandes écoles et organisations non gouvernementales du pays. Plus de 30 000 personnes ont participé bénévolement à ces activités le long de la côte indienne.</p> <p>Un cours de formation à la gestion des espèces envahissantes des zones côtières et marines sera organisé au début de 2008, avec le concours du PNUE et du Programme mondial pour les espèces envahissantes.</p> <p>La durabilité du Programme a été assurée grâce à l'appropriation effective par les pays et au versement régulier des contributions financières par les Etats membres, selon des modalités convenues. Une décision importante tendant à affecter une partie de ces contributions au développement du Programme a également été prise à la troisième Réunion ministérielle intergouvernementale en août 2005.</p>

Orientations stratégiques	Résultats / Progrès
<p>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales sur la scène politique – mondiale, régionale, nationale – en renforçant le Partenariat pour les mers régionales, en amenant la classe politique et le public à prendre conscience de l'importance économique, sociale et environnementale des ressources marines et côtières, en promouvant des politiques concertées dans le domaine de l'information et des communications, et en assurant la participation et la promotion des mers régionales dans toutes les instances – nationales, régionales, mondiales.</p>	<p>A travers ses correspondants nationaux au sein du Ministère de l'environnement ou de celui des sciences de la Terre dans les Etats membres, le Programme pour les mers d'Asie du Sud est considéré comme un grand partenaire pour l'examen des questions transfrontières dans la région. Cette perception a sensiblement accru la visibilité et l'influence du Programme dans la formulation des politiques aux niveaux mondial, régional et national. Cela a également favorisé l'accès du Programme à diverses rencontres régionales, nationales et intergouvernementales.</p> <p>Des mémorandums d'accord importants pour le Programme ont été conclus avec plusieurs organismes du système de l'ONU et d'autres organisations.</p> <p>L'information relative au Programme a été diffusée à travers le site Internet du SACEP (www.sacep.org) et par la publication de brochures et de bulletins de liaison. Des dispositions ont été prises en vue du fonctionnement en réseau avec les établissements d'enseignement et de formation, les centres spécialisés, les universités et divers réseaux internationaux de partenariat tels que l'ICRAN, le GCRMN et l'ICRI.</p>
<p>4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles ainsi que la participation, l'éducation et la sensibilisation du public; et améliorer les rapports sur l'état du milieu marin et côtier, ses ressources et les dangers qui le menacent, notamment en contribuant aux activités de suivi et d'évaluation nationales et régionales pertinentes.</p>	<p>De nombreuses activités ont été centrées sur le renforcement de la participation, de l'éducation et de la formation du public, notamment en associant le grand public aux principales activités qui comprennent l'opération de nettoyage des côtes dans le cadre du Programme relatif de débris marins, l'organisation de séminaires et de discussions en groupe à l'intention des jeunes des milieux scolaires, des campagnes d'affichage, des concours d'essais et de peinture pour enfants sur le thème des changements climatiques et de la biodiversité.</p> <p>Le fait d'avoir inclus le processus de l'Equipe spéciale pour les récifs coralliens en Asie du Sud parmi les activités de fond du projet commun de l'ICRAN et de l'Union européenne est un acquis important, d'autant que le président d'honneur de l'équipe se trouve être le juge C. G. Weeramantry, ancien vice-président de la Cour internationale de justice. L'équipe spéciale a été officiellement installée dans ses fonctions par le président du Programme pour les mers d'Asie du Sud, M. Ahmed Abdullah, qui est Ministre de l'environnement, de l'énergie et de l'eau des Maldives.</p> <p>Il convient de mentionner aussi l'établissement d'un Document de synthèse sur les débris marins dans la région des mers d'Asie du Sud et d'un document-cadre intitulé [« Activités régionales concernant les débris marins dans la région des mers d'Asie du Sud »].</p> <p>Le Programme pour les mers d'Asie du Sud a entrepris une importante étude visant à utiliser des instruments reposant sur les mécanismes du marché pour déterminer la contribution de la région côtière au PIB du pays, ainsi qu'à choisir certains de ces instruments pour établir un Fonds pour l'environnement en</p>

Orientations stratégiques	Résultats / Progrès
	vue de la mise en œuvre du plan d'action national de Sri Lanka au titre du Programme d'action mondial.
<p>5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour définir des objectifs régionaux communs, créer des synergies et coordonner la mise en œuvre régionale des accords multilatéraux sur l'environnement, des initiatives mondiales et régionales, et des responsabilités des organismes des Nations Unies et autres donateurs internationaux, en tant que contribution à la mise en valeur durable du milieu marin et côtier.</p>	<p>Le Programme pour les mers d'Asie du Sud a contribué activement à l'application d'un grand nombre de traités multilatéraux sur l'environnement.</p> <p>Pour ce qui est de la Convention internationale de 2001 sur le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles sur les navires (Convention AFS), un séminaire régional a été organisé sur les mesures de collecte, de manutention, de traitement et d'élimination des déchets générés à l'occasion de l'application de cet instrument.</p> <p>Un autre séminaire/atelier régional a été organisé sur la ratification et l'application du protocole OPRC–HNS, de la Convention AFS, ainsi que la recherche et la démarcation des zones marines particulièrement sensibles.</p> <p>Le Programme a également entrepris des démarches pour que les deux Etats maritimes membres qui n'ont pas encore ratifié la convention OPRC prennent des dispositions pour le faire de toute urgence.</p> <p>Le Programme encourage aussi tous les Etats maritimes à ratifier la Convention de l'OMI sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast (Globallast).</p> <p>Le Programme a servi de forum pour promouvoir l'adoption du Plan d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures pour l'Asie du Sud, et il y a lieu de se féliciter de ce que tous les pays concernés aient déjà entériné ce plan.</p> <p>A la suite de la décision de la Conférence des Parties portant création d'un centre régional de la Convention de Bâle au sein des structures du SACEP, des dispositions sont en cours pour l'établissement de ce centre, en collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle, les correspondants nationaux et le SACEP.</p> <p>Le Programme élabore actuellement en liaison avec la DOALOS, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, deux projets consistant à organiser deux ateliers régionaux de formation, l'un sur « la conception, l'exécution et la gestion des activités concernant les détritrus marins » et l'autre, avec le concours de la DOALOS et de la Base de données sur les ressources mondiales du PNUE, sur l'extension du plateau continental dans la zone couverte par le Programme pour les mers d'Asie du Sud.</p> <p>Il faut mentionner aussi la création du SAWEN (Réseau pour les opérations de coercition visant l'exploitation illicite de la faune et de la flore sauvages en Asie du Sud), en liaison avec TRAFFIC INTERNATIONAL - une stratégie régionale a été élaborée pour lutter contre le commerce illégal des espèces de faune et de flore sauvages dans la région des mers d'Asie du Sud.</p> <p>Avec la collaboration de l'Institut royal belge de sciences naturelles, des activités de renforcement des capacités ont été organisées pour la familiarisation avec le mécanisme d'échanges de la Convention sur la</p>

Orientations stratégiques	Résultats / Progrès
	diversité biologique en Asie du Sud, à travers l'information du public et une formation de niveau post-universitaire pour 60 étudiants concernant les divers volets de la protection de la biodiversité (étude du cas de Sri Lanka).
<p>6. Définir et promouvoir une vision commune de la gestion intégrée et écosystémique ainsi que des priorités et préoccupations concernant le milieu marin et côtier et ses ressources, en s'appuyant sur les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales, et notamment en mettant en place des partenariats et des réseaux proactifs, créatifs et innovants, ainsi que des stratégies de communication efficaces.</p>	<p>Des négociations sont en cours au sujet d'un projet visant à élaborer des normes de qualité de l'environnement uniformisées à l'échelle nationale pour l'eau des mers d'Asie du Sud, avec une assistance fournie par l'Institut norvégien de recherches hydrologiques (NIVA), pour protéger le milieu marin et côtier contre la pollution due aux activités terrestres.</p> <p>Par ailleurs, le Programme a entrepris de nombreuses activités aux niveaux national et régional en vue de réaliser les objectifs du Programme d'action mondial en Asie du Sud. Tous les pays disposent d'un plan d'action national relatif au Programme d'action mondial. Sur le plan concret, un projet est en cours sur les processus de planification stratégique et d'élaboration d'instruments reposant sur les mécanismes du marché, en vue de la planification stratégique à moyen/long terme de l'exécution du plan d'action national de Sri Lanka (MBI/NPA), ainsi que de la mise au point d'instruments adaptés au contexte de ce pays.</p> <p>Un autre projet se déroule actuellement, avec la collaboration de l'ICRAN, du PNUE, de l'Union européenne, du SACEP et des Etats membres, pour le renforcement des institutions et le développement des capacités en vue de la gestion et de la préservation à long terme des aires marines et côtières protégées abritant des récifs coralliens.</p> <p>Le secrétariat du Programme pour les mers d'Asie du Sud étant assuré par le SACEP, le GCRMN s'appuie sur celui-ci pour la coordination de toutes les activités liées à son programme, y compris la fourniture d'une assistance pour l'établissement des aperçus régionaux, entre autres documents.</p>

Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

Informations communiquées par le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP)

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
<p>1. Accroître la contribution des mers régionales au développement durable en consolidant à tous les niveaux – local, national, régional, mondial – les partenariats avec les parties prenantes des secteurs pertinents – social, économique, environnemental – et en renforçant l'exécution des mandats pour les mers régionales, comme contribution majeure à la mise en œuvre du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et des objectifs et cibles associés à la Déclaration du Millénaire</p>	<p>Le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP), organisme désormais basé à Apia (Samoa), a été créé initialement en 1982 comme programme de la Commission du Pacifique Sud, dans le cadre du Programme pour les mers régionales. Le SPREP est la principale organisation régionale qui se préoccupe de la gestion de l'environnement dans la région du Pacifique, faisant office de secrétariat pour trois traités, à savoir : la Convention de 1976 sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud, généralement appelée Convention d'Apia, qui est entrée en vigueur en 1990; la Convention de 1986 pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud, qui est entrée en vigueur en 1990; et la Convention de 1995 sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et sur le contrôle des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani), qui est entrée en vigueur en 2001.</p> <p>Le plan d'action du SPREP oriente les actions des Etats et territoires membres dans la région du Pacifique. Il est révisé tous les quatre ans par les membres et constitue une synthèse de leurs priorités dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Il comporte quatre grands axes prioritaires pour la région : la gestion des ressources naturelles, la prévention de la pollution, les changements climatiques et la variabilité du climat, et le développement économique durable. Aux niveaux régional et mondial, la mise en œuvre du plan d'action en cours qui couvre la période 2005-2009 s'appuie sur les textes et documents suivants : Action 21, Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (1994), synthèse régionale et évaluations nationales aux fins d'examen du Programme d'action de la Barbade (2003), Plan de mise en œuvre de Johannesburg, 14 initiatives de partenariat interentreprises dit de type II, décisions des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, décisions des bureaux des réunions et des instances ministérielles du SPREP, stratégies et plans nationaux de développement durable, communications de la région Pacifique aux Conférences des Parties des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, et objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p>Le Plan d'action du SPREP pour 2005-2009 est axé spécifiquement sur les domaines suivants : <i>gestion des ressources naturelles</i> – gestion et préservation durables, notamment des ressources marines et côtières, et application adéquate de l'approche écosystémique; <i>prévention de la pollution</i> – gestion efficace des déchets</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>et réduction de la pollution, réutilisation et recyclage optimisés des déchets; <i>changements climatiques, variabilité du climat, hausse du niveau de la mer et appauvrissement de la couche d'ozone</i> – mise en œuvre de mesures d'adaptation, promotion de sources d'énergie de substitution, renforcement des capacités des pays dans les domaines de la météorologie et de la climatologie, amélioration des connaissances sur les effets des changements climatiques et interdiction d'importer les CFC dans les Etats et territoires insulaires du Pacifique; <i>politiques et plans intégrés et partenariats</i> – élaboration et exécution de stratégies et cadres nationaux de développement durable, amélioration des mécanismes de planification et de gestion intégrées pour le développement durable, et renforcement des partenariats aux niveaux national et régional; <i>surveillance continue et rapports concernant l'environnement</i> – amélioration des systèmes de surveillance et d'établissement des rapports concernant la performance environnementale et les pressions socio-économiques, disponibilité et accessibilité accrues d'évaluations et de processus de planification intégrés; <i>accords multilatéraux sur l'environnement</i> – amélioration de la capacité des pays insulaires du Pacifique de gérer les accords multilatéraux et d'exécuter leurs engagements; <i>développement des ressources humaines et formation</i> – amélioration de la capacité de gérer et de développer les ressources humaines; <i>sensibilisation et éducation du public</i> – amélioration de la capacité d'assurer l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable; <i>gestion des connaissances</i> – développement et renforcement de la capacité de gérer les connaissances et création, intégration et amélioration de mécanismes d'échange et de bases de données sur l'environnement aux niveaux national et régional.</p> <p>Le Plan d'action du SPREP est davantage renforcé au niveau régional par la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique (PIROP), adoptée par les Etats et territoires du Pacifique en 2002 et appliquée à travers le Cadre d'action stratégique intégré de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique (PIROF-ISA). Ce cadre est axé sur la gouvernance améliorée des côtes et de la mer, la connaissance adéquate de la mer, la gestion et l'utilisation durables des ressources de la mer, le maintien de la salubrité de la mer et la promotion de son utilisation à des fins pacifiques, ainsi que la création de partenariats et la stimulation de la coopération.</p> <p>Le SPREP joue un rôle de premier plan dans l'examen des questions liées au développement durable dans le Pacifique, en fournissant aux pays insulaires de cette région une assistance pour l'élaboration de leurs stratégies nationales de développement durable, et des avis techniques sur les objectifs et cibles de développement convenus au plan international, notamment sur les objectifs du Millénaire pour le développement.</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>Le SPREP a contribué à l'établissement d'une matrice des petits Etats insulaires en développement du Pacifique, pour le suivi de la mise en œuvre du développement durable. Les organismes membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP) ont également participé à la mise au point de cet outil, qui est actualisé chaque année en temps utile pour être présenté à la session de la Commission du développement durable, et qui sert de base pour une interaction coordonnée avec les partenaires, ainsi que pour le suivi des progrès accomplis.</p> <p>L'accord de partenariat entre le SPREP et le Conseil mondial des églises a donné lieu à l'organisation d'activités conjointes avec des communautés religieuses des pays insulaires du Pacifique, par exemple pour l'adaptation aux changements climatiques dans les localités côtières.</p> <p>Le Groupe de travail du CROP sur le secteur maritime a entrepris des travaux pour faire progresser le processus de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique et du Cadre d'action stratégique intégré de cette politique, y compris la définition d'options pour la mobilisation de financements aux fins de mise en œuvre au niveau national. Le cadre stratégique, qui a été entériné par le Forum des îles du Pacifique, trace la voie à suivre pour la protection et l'utilisation durable de la mer.</p>
<p>2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes pour les mers régionales en responsabilisant davantage les pays concernés, en incorporant les dispositions des Conventions et Protocoles sur les mers régionales dans la législation nationale, en encourageant le respect de ces instruments, en mettant en place des mécanismes d'application, en faisant appel à la participation de la société civile et du secteur privé, en développant les capacités, en prenant des dispositions financières nationales et internationales viables, et en établissant des procédures d'évaluation si nécessaire.</p>	<p>Le Plan d'action du SPREP est établi, examiné et mis en œuvre par les Etats et territoires du Pacifique, avec un appui fourni par le secrétariat, au titre de son programme stratégique pour la période 2004-2013.</p> <p>Le SPREP a apporté une contribution au programme mis sur pied par le Centre régional du Pacifique, pour la formation et le transfert de technologies en vue de l'application conjointe des conventions de Bâle et de Waigani dans la région Pacifique. Ce centre est issu du partenariat entre le secrétariat de la Convention de Bâle et le SPREP, qui abrite la Convention de Waigani; ses tâches sont intégrées dans les activités du secrétariat et exécutées par le personnel du SPREP.</p> <p>Une assistance ciblée a été fournie dans trois domaines spécifiques comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement a créé le besoin de rechercher une assistance juridique, du fait que les pays sont souvent requis de se soumettre à certaines exigences sur le plan législatif, aux fins de respect et d'application des conventions. A Tonga, il y a eu une initiative visant à rationaliser les procédures de gestion et d'établissement des rapports concernant quatre traités étroitement liés et relatifs aux substances chimiques. Ce sont la Convention de Bâle (de portée mondiale) – et son pendant régional, Waigani – et les conventions de Rotterdam et de

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>Stockholm. Le cadre législatif national a été évalué et, après des consultations, un projet de loi prenant en compte les exigences essentielles de chacune de ces conventions a été mis au point. L'examen de ce projet de loi par le Parlement tongan est toujours attendu. Le financement du processus a été assuré par le PNUE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une formation aux techniques de négociation a eu lieu pour les îles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie et Fidji. La tenue des ateliers sur place au niveau national a permis d'accueillir un grand nombre de participants, qui ont pu acquérir des aptitudes et des techniques générales pour les besoins des sessions de la Conférence des Parties et des multiples réunions intersessions qu'engendrent ces accords multilatéraux. Le PNUE a également fourni une assistance pour l'organisation des ateliers. ▪ Un atelier régional s'est tenu sur la rédaction des formulaires de notification au titre des conventions de Bâle et de Waigani (ces deux traités régissant les mouvements transfrontières de déchets dangereux). Les travaux de la rencontre ont porté notamment sur des questions de base telles que les définitions nationales des déchets et la création de systèmes de saisie des données. <p>Dans le domaine de la prévention de la pollution, les initiatives engagées se sont poursuivies pour l'examen du problème essentiel de la gestion des déchets par le biais d'un large éventail d'activités couvrant la chaîne complète du traitement des déchets, qui va de la limitation des quantités produites jusqu'à l'élimination. D'intenses efforts ont été déployés aussi pour améliorer la gestion des déchets dangereux et de la pollution du milieu marin.</p>
<p>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des mers régionales sur la scène politique – mondiale, régionale, nationale – en renforçant le Partenariat pour les mers régionales, en amenant la classe politique et le public à prendre conscience de l'importance économique, sociale et environnementale des ressources marines et côtières, en promouvant des politiques concertées dans le domaine de l'information et des communications, et en assurant la participation et la promotion des mers régionales dans toutes les instances – nationales, régionales, mondiales.</p>	<p>Les membres du SPREP et le secrétariat interagissent avec les processus des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, en mettant l'accent sur les préoccupations essentielles, le caractère unique et la diversité des petits Etats insulaires en développement du Pacifique - mais aussi comme membres de la communauté mondiale des petits Etats insulaires en développement. Cette interaction s'est manifestée notamment à travers la contribution remarquable des pays du Pacifique à l'adoption du Programme de travail sur la biodiversité insulaire en 2005, lors de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.</p> <p>Avec le concours d'autres partenaires, le SPREP a lancé une Initiative pour les récifs coralliens du Pacifique Sud (CRISP), qui représente un investissement d'une valeur de 10 millions d'euros sur une période de trois ans, avec la participation de 15 Etats insulaires et trois territoires français du Pacifique. Cette initiative est le résultat d'un partenariat complexe entre des organismes publics, des organisations non gouvernementales</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<p>et des instituts de recherche structurés en trois grands domaines thématiques : gestion des aires marines protégées et des bassins hydrographiques; fonctions, restauration et utilisation des écosystèmes des récifs coralliens; et capacité institutionnelle, communication et assimilation.</p> <p>L'année 2005 a marqué le début de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, initiative mondiale visant à démontrer, promouvoir et encourager le rôle essentiel de l'éducation et de la communication comme fondements d'une société humaine plus durable. En août 2005, le SPREP a animé, en liaison avec l'Université du Pacifique Sud à Suva, le premier débat intersectoriel régional axé sur la réorientation de l'éducation à l'environnement vers les objectifs de la Décennie. Ce débat ayant pour thème « L'éducation pour un Pacifique durable » a réuni des représentants de médias, d'ONG environnementales, des pouvoirs publics et du secteur privé, pour instaurer le dialogue sur le processus de la Décennie dans le Pacifique. Le débat a été suivi d'un atelier de deux jours pour finaliser l'élaboration du <i>Cadre d'orientation pour un Pacifique durable</i>, document de base du SPREP sur l'éducation et la communication dans la région Pacifique. Ce cadre centré sur trois domaines clés (éducation de type classique, communication et création de partenariats et de réseaux) prévoit des actions réalistes, réalisables et mesurables pour appuyer l'intégration des principes de la Décennie dans les plans d'action nationaux et les programmes de gestion environnementale et de développement durable existants.</p>
<p>4. Favoriser l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances actuelles ainsi que la participation, l'éducation et la sensibilisation du public; et améliorer les rapports sur l'état du milieu marin et côtier, ses ressources et les dangers qui le menacent, notamment en contribuant aux activités de suivi et d'évaluation nationales et régionales pertinentes .</p>	<p>Le SPREP aide les membres à améliorer la gestion de l'environnement. Le secrétariat fournit cette aide à travers un appui technique pour l'élaboration des politiques et la planification, la surveillance et l'établissement des rapports. Il s'agit notamment de donner des avis juridiques sur les projets de législation et des avis techniques pour orienter la politique environnementale dans l'éventail complet des questions environnementales, d'élaborer des indicateurs pour le développement durable et de collecter des informations et des données pour étayer les rapports sur l'état de l'environnement dans la région.</p>
<p>5. Faire en sorte que les mers régionales servent plus souvent de plateforme pour définir des objectifs régionaux communs, créer des synergies et coordonner la mise en œuvre régionale des accords multilatéraux sur l'environnement, des initiatives mondiales et régionales, et des responsabilités des organismes des Nations Unies et autres donateurs</p>	<p>En collaboration avec le Groupe d'appui au processus du FEM concernant les autoévaluations nationales des capacités à évaluer (FEM-ANCR), le SPREP a organisé un atelier de formation à l'intention de participants venant des pays, en vue d'encourager les initiatives visant à dégager les liens existant entre les questions qui se posent au niveau national et les objectifs multilatéraux en matière d'environnement, ainsi que de déterminer les capacités requises pour faire face aux questions chevauchantes recensées et aux exigences des accords multilatéraux sur l'environnement. Au total 20 participants venus de 12 pays ont bénéficié de cette formation. Un appui au niveau national a été</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
<p>internationaux, en tant que contribution à la mise en valeur durable du milieu marin et côtier.</p>	<p>fourni à quatre membres pour l'organisation d'ateliers d'évaluation thématique et d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer.</p> <p>Tous les membres du SPREP sont des Parties à un nombre élevé et toujours croissant d'accords multilatéraux sur l'environnement. Cette situation garantit certes l'existence d'un engagement sur une base élargie en faveur de l'examen des enjeux globaux, mais elle engendre de nouvelles obligations pour les membres et grève davantage les ressources limitées disponibles dans la région – mêmes les services les mieux pourvus en ressources humaines éprouvent des difficultés pour se conformer aux exigences de ces instruments. Le SPREP octroie une assistance multiforme qui comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des conseils sur la procédure à suivre pour ratifier les conventions ou pour en devenir Partie; ▪ Des avis sur les questions techniques et les politiques dans le domaine considéré; ▪ L'assistance pour l'organisation des réunions au titre des conventions, y compris la tenue de réunions préparatoires et l'établissement des documents d'information; ▪ La formation aux techniques de négociation sur le plan international; ▪ La mobilisation par le biais des accords multilatéraux sur l'environnement et de leurs secrétariats; ▪ Le soutien technique lors des réunions organisées au titre des conventions; ▪ L'assistance pour la conformité en matière d'établissement des rapports, tels que les communications nationales pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; ▪ L'assistance pour la conception de projets et d'autres initiatives en vue de l'application des conventions; ▪ Des avis sur les aspects juridiques du processus d'application; ▪ L'assistance pour l'accès aux mécanismes de financement des activités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement, tels que le Fonds pour l'environnement mondial.
<p>6. Définir et promouvoir une vision commune de la gestion intégrée et écosystémique ainsi que des priorités et préoccupations concernant le milieu marin et côtier et ses ressources, en s'appuyant sur les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales, et notamment en mettant en place des partenariats et des réseaux proactifs, créatifs et innovants, ainsi que des stratégies de communication efficaces.</p>	<p>Le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) aide les îles à faire face à l'un des plus grands défis du monde, à savoir la nécessité de protéger et de gérer durablement les précieuses ressources naturelles dont dépendent les populations, les cultures et les moyens d'existence dans les localités insulaires qui les abritent de par le monde. Ce partenariat a été instauré en 2006 pour bâtir des structures de direction et des alliances favorables à la mise en œuvre du nouveau Programme d'action sur la biodiversité insulaire, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et d'autres politiques internationales connexes. Ce processus permet d'établir un lien entre les activités aux niveaux local, national et international, ainsi que de renforcer les initiatives, les institutions et les réseaux existants, pour :</p>

Orientations stratégiques	Résultats/Progrès
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer et soutenir les dirigeants de pays insulaires qui favorisent le développement d'initiatives propres à promouvoir la protection de l'environnement et la durabilité des moyens de subsistance; ▪ Saluer les actions d'avant-garde des pays insulaires à l'occasion des grandes manifestations internationales; ▪ Stimuler la création de partenariats stratégiques entre les pouvoirs publics et la société civile en vue de la mise en œuvre de telles initiatives; ▪ Renforcer les capacités pour la préservation à long terme; ▪ Instaurer un dialogue avec les donateurs pour améliorer l'accessibilité et la disponibilité de nouvelles ressources financières provenant des secteurs public et privé, en vue de la préservation du milieu dans les îles; ▪ Encourager les échanges de connaissances, la création de réseaux et le partage de l'information dans l'ensemble des îles pour répondre aux besoins urgents; ▪ Etablir un mécanisme destiné à améliorer la collaboration entre les pays insulaires et les pays partiellement insulaires.